

Capitalisation de la durabilité : expérience de mise en œuvre de 11 projets AEPHA et GIRE

Programme OmiDelta, Fonds Acteurs Non Etatiques

À propos de SNV

SNV, Organisation Néerlandaise de Développement, est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) internationale de développement. SNV se dédie à une société dans laquelle toutes les personnes, sans distinction de race, de classe ou de sexe, jouissent de la liberté de poursuivre leur propre développement durable. A travers la mise en oeuvre de projets, de services de conseil, d'un réseau de connaissances et l'appui au plaidoyer, les experts de SNV renforcent la capacité des communautés locales, des entreprises et des organisations locales, afin qu'elles deviennent autonomes, plus performantes et contribuent à la réduction de l'extrême pauvreté et à la bonne gouvernance. SNV intervient à travers trois principaux secteurs (agriculture, énergie, eau hygiène et assainissement) et affiche une présence locale à long terme dans plus de 25 pays en Asie, en Afrique et en Amérique Latine. Composée d'experts, nationaux et internationaux, d'hommes et de femmes, de jeunes, notre équipe constitue le socle de la SNV.

SNV au Bénin

Fondée aux Pays-Bas en 1965, SNV s'est établie au Bénin depuis 1970 et intervient dans la plupart des départements du pays.

Avec ses deux bureaux, à Cotonou et à Parakou, elle fournit des services de renforcement des capacités aux institutions et organisations locales en mettant à leur disposition les outils, les connaissances et les relations nécessaires pour prendre et mettre en oeuvre des décisions.

À propos du Fonds ANE du Programme OmiDelta

Dans le cadre du programme OmiDelta financé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas (APB) au Bénin, le Fonds Acteurs Non Etatiques (ANE) vise à financer les ONG/OSC et le secteur privé pour la mise en oeuvre de projets d'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA), et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Le Fonds ANE géré par la SNV finance 11 projets - 07 AEPHA, 03 GIRE et 01 Gouvernance - qui doivent permettre d'atteindre les objectifs suivants :

1. Au moins 140.000 personnes ont accès aux services d'eau durables de qualité
2. Au moins 340.000 personnes ont accès aux services d'hygiène et d'assainissement améliorés
3. Au moins 300.000 personnes bénéficient d'une meilleure gestion des bassins versants et de la sécurité des deltas.

Chaque projet intègre également les thèmes transversaux tels que le genre, la gouvernance, l'innovation, le changement climatique, l'emploi des femmes et des jeunes.

Citer comme suit : SNV au Bénin, « Capitalisation des expériences de la mise en oeuvre de la durabilité par les projets AEPHA et GIRE : Programme OmiDelta, Fonds Acteurs Non Etatiques », Rapport, Cotonou, SNV Bénin, 2021.

Remerciements : Ce rapport a été rédigé par Christian Béré et Julien Patipé, sur la base d'entretiens avec SNV et ses partenaires et d'une recherche documentaire menée aux fins de documentation des expériences et des leçons de OmiDelta Fonds ANE afin d'éclairer des projets ou initiatives similaires à l'avenir.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de SNV Organisation Néerlandaise de Développement, des partenaires du Fonds ANE et de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Bénin.

Photos de couverture

Appui à l'auto-identification d'actions par les populations / acteurs locaux et à leur planification à Dangbo, novembre 2019

Séance de sensibilisation des populations et de démonstration sur le lavage des mains à l'eau et à la cendre par un leader naturel à Toungatedji, commune de Malanville, mars 2019

Pour plus d'informations

Ousmane IBRAHIM

Coordonnateur Fonds ANE/Programme OmiDelta

benin@snv.org

Table des matières

Table des matières	3
Liste des tableaux	4
Sigles et abréviations	5
Résumé exécutif	7
1. Introduction	11
1.1. Contexte de mise en oeuvre du Fonds ANE du Programme OmiDelta	11
1.2. Zones d'intervention du Fonds ANE du Programme OmiDelta	12
1.3. Cadre de la capitalisation	12
2. Démarche méthodologique	13
2.1. Approche de la capitalisation	13
2.2. Critères d'une bonne pratique	13
2.3. Techniques utilisées pour la collecte des informations	14
2.4. Déroulement de la capitalisation	14
2.5. Contraintes et limites de la capitalisation	15
3. Le Fonds Acteurs Non Etatiques du Programme OmiDelta	16
3.1. Objectifs et composantes du Fonds ANE	16
3.2. Typologies et caractéristiques des projets mis en oeuvre	18
3.3. Cadre de durabilité mis en place par le Fonds ANE	19
4. Présentation des résultats de l'étude pour la composante AEPHA	23
4.1. Bonnes pratiques mises en oeuvre par les projets AEPHA	23
4.2. Innovations introduites par les projets AEPHA	31
4.3. Durabilité des investissements dans le sous-secteur AEPHA	32
4.5. Facteurs limitants	37
4.6. Leçons apprises	37
4.7. Défis	38
5. Présentation des résultats de l'étude pour la composante GIRE	39
5.1. Bonnes pratiques mises en oeuvre par les projets GIRE	39
5.3. Prise en compte des thèmes transversaux	51
5.4. Durabilité des investissements dans les projets de GIRE	53
5.5. Facteurs de succès et facteurs limitants	55
5.6. Leçons apprises	55
5.7. Défis	56
6. Présentation des résultats de l'étude pour la Gouvernance	57
6.1. Bonnes pratiques mises en oeuvre	57
6.2. Prise en compte des thèmes transversaux	61
6.3. Durabilité des acquis du volet gouvernance	62
6.4. Défis	62
7. Conclusion et recommandations	63
Liste des références	67
Annexes	70
Annexe 1 : Liste des responsables d'organisations exécutantes rencontrés	70
Annexe 2 : Liste des responsables d'organisations partenaires rencontrés	71
Annexe 3 : Liste des membres de l'équipe du Fonds ANE rencontrés	72

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synopsis du cadre logique de la composante AEPHA	17
Tableau 2 : Synopsis du cadre logique de la composante GIRE	18
Tableau 3 : Caractéristiques des projets AEPHA mis en œuvre par les différentes organisations exécutantes.....	19
Tableau 4 : Caractéristiques des projets GIRE et de Gouvernance mis en œuvre par les organisations exécutantes	20

Sigles et abréviations

ABO	Agence de Bassin de l’Ouémé
ACEP	Association des Consommateurs d’Eau Potable
ADeCoB	Association pour le Développement des Communes du Borgou
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AEV	Adduction d’Eau Villageoise
ANAEP-MR	Agence Nationale d’Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
ANE	Acteur Non Etatique
ANPC	Agence Nationale de la Protection Civile
ANSSP	Agence Nationale des Soins de Santé Primaire
APB	Ambassade du Royaume des Pays-Bas
APIDA	Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori
AT	Assistance Technique
ATPC	Assainissement Total Piloté par les Communautés
BET	Bureaux d’Etudes Techniques
BMVO	Basse et Moyenne Vallée de l’Ouémé
CAA	Caisse Autonome d’Amortissement
CBO	Comité de Bassin de l’Ouémé
CCEA	Comité Communal Eau et Assainissement
CEMOS	Cadre d’Entretien et de Maintenance des Ouvrages Simples
CES	Conservation des Eaux et des Sols
CIDR	International Développement Recherche
CIE	Commission Interministérielle de l’Eau
CLA	Comités Locaux d’Assainissement
CLE	Comités Locaux de l’Eau
CNE	Conseil National de l’Eau
CSB	Comités de Sous Bassin
DGEau	Direction Générale de l’Eau
DGIS	Directorate-General for International Cooperation
DLM	Dispositif de Lavage des Mains
DNSP	Direction Nationale de la Santé Publique
FAO	Organisation des Nations unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FDAL	Fin de Défécation à l’Air Libre
FIETS	Financière, Institutionnelle, Economique, Technique et Sociale
FNEau	Fonds National de l’Eau
FPM	Forage équipé de Pompe à Motricité humaine
GIC	Gestion Inclusive des Crues
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GMC	Groupes Mobiles de Concertation
HA	Hygiène et Assainissement
INE	Institut National de l’Eau
GJV	Genre Jeunesse et groupes Vulnérables
NVW	Nouvelle Vallée Wémé
ODD	Objectif du Développement Durable
OLE	Organes Locaux de l’Eau
OmiDelta	Programme eau et assainissement sous financement de l’Ambassade du Royaume des Pays-Bas

RAPPORT

ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisation des producteurs agricoles
OSC	Organisation de la Société Civile
PAC	Plan d'Actions Communautaires
PACEPHA	Projet d'Amélioration de la Couverture en Eau Potable et des conditions d'Hygiène et d'Assainissement
PEPRAU	Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées en milieu Urbain
PGSSE	Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau
PLE	Partenariat Local de l'Eau
ProSEHA 2	Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement de la GiZ au Bénin, phase 2
GIRE-PSE	Opérationnalisation de la GIRE par un système de Paiement pour Services Ecosystémiques GIRE
PSL Eau	Projet appui à la Synergie Locale pour l'Eau
RB/PMJE	Réseau Béninois du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau
RE	Ressources en Eau
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SAP	Système d'Alerte Précoce
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDE	Service Déconcentré de l'Etat
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
VERE	Valorisation Economique des Ressources en Eau

Résumé exécutif

Ce document présente l'expérience du Fonds Acteurs Non Etatique (ANE) du Programme OmiDelta, en matière de durabilité des investissements et des acquis. L'objectif principal a consisté à documenter les bonnes pratiques de durabilité, tirer les leçons apprises et formuler des recommandations.

Dans ce cadre, la démarche a été focalisée autour d'une question centrale, à savoir : dans quelle mesure les ANE du programme OmiDelta ont opérationnalisé le concept de durabilité aux plans financier, institutionnel, environnemental, technique et social ?

Pour répondre à cette question, les enquêtes de terrain ont été réalisées au cours de la période de décembre 2020 à avril 2021. Les données ont été collectées dans un premier temps à partir des documents de référence du programme. Celles-ci ont été ensuite complétées par des entretiens auprès des personnes ressources impliquées dans la mise en œuvre du Fonds ANE.

La durabilité est « au minimum, le Maintien et la Continuité des Acquis et des investissements, réalisés dans le cadre du Programme pour une durée d'au moins 15 ans à partir de son démarrage ». ¹ C'est dire que les services fournis doivent être de même qualité ou de qualité supérieure pendant au moins 15 ans.

Concernant la composante AEPHA ce concept est interprété à la fois par rapport à (i) la fonctionnalité des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ; (ii) la continuité du service public d'eau potable ; (iii) la bonne qualité de l'eau consommée au niveau des ménages; (iv) l'utilisation hygiénique continue des latrines familiales et des dispositifs de lavage des mains et (v) le maintien du statut de Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) dans les localités/villages certifiés FDAL.

L'analyse des interventions AEPHA, a permis d'identifier les bonnes pratiques suivantes pouvant favoriser la durabilité des investissements : (i) l'installation de pompes volumétriques sur des forages équipés de

pompes à motricité humaine ; (ii) le déploiement d'une application mobile de gestion d'alerte en cas de panne d'ouvrage AEP ; (iii) la promotion des produits et services d'assainissement à faible coût à travers les sanimarkets ; (iv) le développement d'instruments pour le recouvrement et la gestion transparente des redevances des ouvrages AEP affermés ; (v) la mise en œuvre de produits financiers innovants pour accroître l'accès des ménages vulnérables aux services de l'assainissement ; et (vi) la promotion des métiers / emplois durables dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au profit des jeunes et des femmes.

Les principales leçons apprises de la mise en œuvre de la composante AEPHA portent sur les thématiques suivantes : (i) l'enjeu de la durabilité, (ii) les actions d'informations et de sensibilisations, (iii) les actions de renforcement des capacités et (iv) l'offre de latrines améliorées, adaptées au milieu et à des coûts abordables. Elles sont résumées à la page 37 du présent document.

Les principaux défis concernant la composante AEPHA résident dans la pérennisation des services et des changements obtenus, du leadership institutionnel au niveau local pour créer / maintenir la demande et accompagner l'offre de services de qualité, de l'enracinement du contrôle citoyen de l'action publique et du renforcement continu des capacités des acteurs locaux.

Concernant la composante GIRE, la problématique de la durabilité est cernée par l'existence (i) des cadres appropriés aux différentes échelles (communautaire, communal, départemental et national) pour une implication de tous les acteurs concernés par la question de l'eau ; (ii) de mécanismes appropriés qui garantissent l'application de la bonne gouvernance dans les cadres existants et (iii) de ressources financières mobilisables de manière permanente pour financer la gestion des ressources en eau.

¹ Une définition mise en place par l'Assistance technique du programme en février 2018

Dans le domaine de la GIRE, les bonnes pratiques pouvant favoriser la durabilité résident dans : (i) Développement de pratiques antiérosives de conservation des eaux et des sols (CES) ; (ii) Réalisation des cartes communautaires comme outil de dialogue entre les différents usagers des ressources en eau ; (iii) Mise en place d'un mode de gestion communautaire d'une plantation de cocotiers réalisée en vue d'endiguer l'érosion des sols et la vulnérabilité des populations aux crues et inondations ; (iv) Valorisation de la ressource eau et réduction de la pollution des cours d'eau à travers le développement de la filière de transformation de la Jacinthe d'eau ; (v) Mise en place d'un système d'alerte précoce (SAP) communautaire contre les et inondations ; (vi) Mise en place d'organes de préfiguration des CLE à partir des groupes socio-professionnels préexistants ; (vii) Promotion d'une gouvernance inclusive basée sur la mise en synergie intra et extra-communautaire pour une gestion concertée des ressources en eau ; (viii) Processus inclusif de planification locale de gestion des ressources en eau ; (ix) Recherche d'opportunité de financement complémentaire pour la mise en oeuvre des actions répondant aux préoccupations des communautés mais non éligibles au Fonds ANE.

Par ailleurs, d'importantes innovations ont été introduites par les projets de GIRE, telles que, l'utilisation des TIC pour renforcer la diffusion de l'information sur les inondations, l'organisation/la mise en réseau des populations dans le cadre de la communauté des intérêts (mise en place des chaînes de collecteurs des plantes invasives selon les communautés ; utilisation des balises fixant les seuils d'alerte en cas d'inondation, l'auto-identification communautaire des problèmes inhérents à la gestion des ressources en eau à travers les jeux de rôles, la cartographie des ressources en eau. etc.).

Les principales leçons apprises portent sur les thématiques ci-après : (i) la complexité de la GIRE ; (ii) la mobilisation et de l'adhésion des populations à partir des images ; (iii) la cartographie des différents usages de l'eau et de leurs effets, ainsi que (iv) l'implication des autorités locales et des services déconcentrés de l'Etat. Ces leçons apprises sont résumées à

la page 55 du présent document.

Les principaux défis au niveau de la composante GIRE sont liés à la prise en compte des intérêts des différents groupes d'usagers de l'eau et des exigences écosystémiques ; la mise en réseau des groupes socio-professionnels d'usagers de l'eau ; une plus grande implication et appropriation des processus d'opérationnalisation par les acteurs communaux et étatiques dans la perspective de transfert des patrimoines et des connaissances.

Pour les 2 composantes AEPHA et GIRE, la prise en compte de la durabilité et des thèmes transversaux (genre, emploi, gouvernance, changements climatiques, etc.) dans les outils de sélection et de formulation des projets ainsi que dans le dispositif de suivi & évaluation, et l'approche participative constitue aussi un facteur déterminant dans la quête de la durabilité poursuivie par le Fonds ANE. Pour la GIRE, d'autres facteurs comme l'acuité des problématiques de gestion des ressources en eau dans les zones d'intervention et les approches inclusives et valorisant des savoirs faire locaux, ont aussi contribué à la bonne mise en oeuvre des projets.

En revanche, pour les 2 composantes, le temps alloué à l'exécution des projets et les longues discussions consécutives aux importantes réformes engagées par le gouvernement dans le sous-secteur de l'eau, ont conduit à la réorientation de certains projets et à l'extension de la durée du programme. En ce qui concerne spécifiquement les projets GIRE, l'insuffisance du temps imparti à la mise en oeuvre des projets a constitué un facteur limitant au vu des exigences et préalables au démarrage des projets, dans un contexte où il existe peu ou pas d'expériences d'opérationnalisation de la GIRE par les ANE.

Dans le domaine de la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement, la problématique de la durabilité constitue la base même des actions du projet « volet gouvernance du Fonds ANE ». Le concept de durabilité est traduit par la conduite des études d'approfondissement des connaissances sur des questions/préoccupations majeures du secteur tels que le risque de déficit d'intégrité. Il est également exprimé à travers la

promotion de l'accès universel/du droit à l'eau, la promotion d'un environnement favorable/des espaces d'interpellation et de concertations multi-acteurs, etc.

Les bonnes pratiques susceptibles de soutenir la durabilité sont entre autres : (i) le déploiement d'une application mobile pour le suivi et la gestion des plaintes (Alerte Eau) ; (ii) le renforcement de capacités des structures de veille existantes (aussi bien au niveau local que national) pour améliorer la veille ; (iii) la participation active des structures locales dans la conduite du processus de mise en place des CLE (PLE, comités préparatoires) ; (iv) l'élaboration des plans d'actions d'intégrité des ministères sectoriels et (v) la systématisation progressive de la budgétisation de la reddition thématique des comptes au niveau communal.

Les principaux défis liés à la gouvernance du secteur sont (i) le maintien de l'engagement des acteurs aux différents niveaux de la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement, (ii) l'adoption des principes de bonne gouvernance par les acteurs politiques et par les acteurs de la société civile qui oeuvrent avec les citoyens dans la gestion du secteur et (iii) la pérennisation des acquis du programme après sa fin, précisément en ce qui concerne le financement des activités telles que la gestion des plaintes, les sessions annuelles du CANEA, les espaces d'interpellation et de redevabilité, le café média, etc.

A l'instar des composantes AEPHA et GIRE, la prise en compte des thèmes transversaux (emploi des jeunes, changement climatique) dans la conception, la mise en œuvre et le suivi & évaluation du volet gouvernance a été déterminante pour l'adhésion des groupes cibles. Aussi, des innovations importantes telles que décrites dans les bonnes pratiques ci-dessus ont-elles été introduites par ce projet.

S'agissant des facteurs limitants, on peut citer, la non-disponibilité de certains partenaires, la forte sollicitation et implication des organisations exécutantes du volet gouvernance dans pratiquement tous les fora et les agendas locaux et nationaux des discussions sur la problématique de l'eau et de l'assainissement et le temps relativement court pour la mise en œuvre des nombreuses mais

importantes activités identifiées dans le cadre du volet gouvernance.

En conclusion, l'expérience du Fonds ANE du programme OmiDelta, montre d'une part que la durabilité, outre le financement, requiert des activités d'accompagnement et des modalités d'intervention qui structurent et responsabilisent chaque maillon de la chaîne d'acteurs. D'autre part, l'instauration d'une gouvernance basée sur des changements positifs dans les relations entre les pouvoirs publics et les citoyens est requise. Les acteurs se doivent d'adopter de nouvelles visions sur leurs rôles et responsabilités mutuels qui favorisent l'application des principes de durabilité.

Au niveau des projets AEPHA, la recherche de la durabilité des investissements réalisés est bâtie sur des aspects stratégiques pour assurer le fonctionnement des ouvrages (autofinancement local, professionnalisation et suivi de la gestion des ouvrages, amélioration du cadre de redevabilité et responsabilisation des communautés). Toutefois, l'opérationnalisation des pactes de durabilité signés par des maires nécessite un leadership institutionnel et politique et l'effectivité d'un contrôle de la mise en œuvre du Pacte au niveau local.

Dans le domaine de la GIRE, le Fonds ANE a fait œuvre de précurseur dans son opérationnalisation. Les actions réalisées ont touché des aspects déterminants de la GIRE. En la matière, la durabilité sociale repose sur la prise de conscience et l'engagement des acteurs locaux. Elle ne peut être immédiatement acquise et nécessite une bonne appropriation locale des acquis. Celle-ci est fonction de la prise en charge des préoccupations ou des centres d'intérêts des différentes catégories d'utilisateurs de l'eau. En revanche, concernant la planification locale, la durabilité repose sur la capacité des acteurs, après projet, à mettre en œuvre de façon efficace de nouveaux plans d'actions. Un suivi accompagnement conséquent, par les structures étatiques ou non-étatiques, est nécessaire. Chaque projet de GIRE a été une opportunité d'apprentissage par les acteurs qui ont été impliqués.

Au niveau du projet gouvernance, la durabilité des résultats obtenus est tributaire de financement conséquent des dynamiques enclenchées et l'application des principes de bonne gouvernance qui ont été promus.

Dans l'ensemble, il ressort de l'analyse qu'à l'échelle des projets AEPHA, GIRE et gouvernance, les bases d'une durabilité FIETS des investissements et des acquis ont été posées mais celles-ci nécessitent des consolidations déjà sur le court terme car il est à craindre une appropriation embryonnaire par les Communes et les communautés des acquis

du programme. Les réformes en cours au plan national seront déterminantes pour la durabilité des investissements réalisés par le Fonds ANE. Elles peuvent être une opportunité de mettre en place un plan d'actions national de durabilité pour l'eau et l'assainissement.

Les principales recommandations à l'adresse de la SNV Bénin, de l'APB ainsi que d'autres partenaires stratégiques tels que la DGEau, l'ANAEP-MR, l'ANSSP (ex-DNSP), l'INE, etc. sont formulées à la page 63 aux fins d'une valorisation optimale de l'expérience du Fonds ANE.



Atelier de capitalisation des bonnes pratiques GIRE à Bohicon, décembre 2019 (SNV Bénin)

1. Introduction

1.1. Contexte de mise en œuvre du Fonds ANE du Programme OmiDelta

Depuis 2004, l'Ambassade du Royaume des Pays Bas à Cotonou appuie le secteur de l'eau du Bénin. Divers programmes tels que EAU I, EAU II et EAU III, 9 AEV, PPPLM, et NPT ProfEau ont été mis en œuvre. Ils visaient, notamment les trois premiers, à expérimenter dans le secteur de l'eau l'approche sectorielle, la décentralisation / déconcentration et l'alignement sur les procédures nationales pour assurer une meilleure appropriation et durabilité des résultats. Le programme Pluriannuel d'appui au secteur Eau et Assainissement (PPEA) a été lancé en 2007 suivi d'une deuxième phase en 2012. Ce programme visait la transition vers un appui budgétaire sectoriel et une approche sectorielle dans les domaines de l'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'hygiène et la gestion des ressources en eau. Par la suite, un nouveau programme dénommé « OmiDelta » a été conclu en 2016 entre les deux (2) gouvernements. Le programme OmiDelta est une réponse de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas (APB) à la préoccupation du gouvernement du Bénin de réaliser l'Objectif du Développement Durable (ODD) 6 : « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Ce programme développe trois (03) instruments pour sa mise en œuvre à savoir :

- Un guichet Acteurs Etatiques d'appui aux structures gouvernementales telles que la DGEau, l'ANSSP (ex-DNSP), la SONEB, l'INE, l'ANAEMR et aux communes à travers la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) responsable de la gestion des fonds ;
- Un guichet d'appui aux Acteurs Non Etatiques (OSC & secteur privé), dont la gestion est confiée à la SNV, Organisation Néerlandaise de Développement, qui finance de projets d'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA) et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) proposés par les ANE ;

- Une structure d'Assistance Technique (AT) qui apporte un soutien aux groupes cibles (publics et privés) qui reçoivent un financement particulièrement du guichet CAA et qui assure la cohérence et la complémentarité dans la mise en œuvre globale du programme.

Le Fonds Acteurs Non Etatiques (ou Fonds ANE) vise à financer les ONG/OSC et le secteur privé pour la mise en œuvre de projets ayant pour objectif l'amélioration de l'accès, de l'utilisation, et de la qualité des services d'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA) durables, ainsi que l'opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé y compris le delta côtier.

Aussi, l'un des défis majeurs du programme OmiDelta ANE est-il la durabilité des investissements réalisés, c'est à dire, la poursuite des activités impulsées par l'intervention, le bon fonctionnement des services et le maintien du changement des comportements sur une période d'au moins 15 ans à partir du démarrage du programme.

Le concept durabilité avec ses dimensions Financière, Institutionnelle, Economique, Technique et Sociale (FIETS) est retenu comme outil pour l'évaluation de la pérennité des investissements et acquis.

D'une durée initiale de 4,5 années de novembre 2016 à juin 2021, le programme a connu une extension de 6 mois jusqu'en décembre 2021.

C'est dans ce contexte que les partenaires de mise en œuvre du Fonds ANE ont initié un processus de capitalisation afin d'apprécier les expériences, les acquis, les goulots d'étranglement et de tirer les leçons des actions menées.

Les résultats de ce processus de capitalisation pourront contribuer au développement des connaissances dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Bénin.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la capitalisation qui est focalisée sur « les expériences de mise

en oeuvre des mesures de durabilité au niveau du Fonds Acteurs Non Etatiques du Programme OmiDelta ».

Le présent document est le résultat de l'analyse documentaire, des échanges avec les acteurs et partenaires clés du programme, des visites de terrain etc., tenus au cours de la période de novembre 2020 à juillet 2021. Il est structuré en sept (7) chapitres dont le 1er présente l'introduction générale (contexte, justification, zone d'intervention, acteurs / partenaires et objectifs de la capitalisation), le 2ème est relatif à la méthodologie, le 3ème présente le Fonds ANE du programme OmiDelta. Les chapitres 4, 5 et 6 quant à eux mettent respectivement l'accent sur les dispositifs et approches pour la durabilité de l'AEPHA, de la GIRE et de la gouvernance. Ils font l'état des bonnes pratiques mises en oeuvre, de la prise en compte des thèmes transversaux. Ensuite, ces chapitres décrivent les facteurs de succès et limitants, les leçons apprises et les défis et perspectives pour la durabilité. Enfin, le chapitre 7 porte sur la conclusion générale et les recommandations.

1.2. Zones d'intervention du Fonds ANE du Programme OmiDelta

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Fonds, onze (11) projets ont été subventionnés et mis en oeuvre par dix (10) organisations exécutantes locales et internationales dont sept (7) dans le domaine d'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA), trois (3) dans celui de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et un (1) dans la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Les projets AEPHA ont une envergure nationale avec comme zones d'intervention les départements de l'Alibori, le Borgou, les Collines, le Zou et le Mono Couffo.

Quant aux projets GIRE, ils interviennent dans le Delta de l'Ouémé tandis que les projets Gouvernance interviennent dans les zones couvertes par les composantes AEPHA et GIRE.

Diverses activités ont été menées sur le terrain par ces différentes organisations exécutantes avec d'importants résultats enregistrés y

compris en matière d'opérationnalisation du cadre de durabilité.

Plusieurs acteurs et partenaires ont contribué à divers niveaux de la mise en oeuvre du programme et du cadre de la durabilité. Il s'agit notamment de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Cotonou, de l'Assistance Technique OmiDelta, des Ministères sectoriels dont principalement celui de l'Eau et des Mines, celui de la Santé Publique, des Instituts et Agences gouvernementales, des gouvernements locaux et leur association (ANCB), des organisations de la société civile, dont le CANEA, etc.

1.3. Cadre de la capitalisation

Objectif de la capitalisation

L'objectif de la capitalisation est de documenter les bonnes pratiques et leçons apprises des expériences des projets subventionnés dans la mise en oeuvre des 5 dimensions de la durabilité ci-dessus mentionnés. En outre, il s'agira de :

- Faire le bilan des approches et activités de durabilité ;
- Procéder à une analyse objective des mécanismes mis en oeuvre pour la durabilité ;
- Tirer les leçons des approches et activités de durabilité ;
- Formuler des recommandations.

Résultat attendu de la capitalisation

Le principal produit est un document de capitalisation qui constitue un support des approches et actions de durabilité menées dans le cadre du Fonds Acteurs Non Etatiques du programme OmiDelta destiné à la SNV, l'APB, les organisations exécutantes et d'autres intervenants concernés par la problématique de la durabilité dans le domaine de AEPHA et de la GIRE.

2. Démarche méthodologique

2.1. Approche de la capitalisation

L'approche a consisté en des questionnements sur comment la durabilité a été prise en charge et opérationnalisée de façon adéquate. Il s'est agi de discuter avec les acteurs sur leurs expériences aux fins d'en tirer les enseignements qui puissent servir aussi bien pour les projets en cours que pour des interventions ultérieures. Concrètement, cela a consisté en un regard analytique sur la durabilité des investissements, des bonnes pratiques et des innovations développées et mises en œuvre par le programme afin d'en tirer des leçons et d'en améliorer la mise en pratique pour la suite du programme et pour des actions futures.

2.2. Critères d'une bonne pratique

Il n'existe pas une définition unique d'une bonne pratique, la bonne pratique dépend du contexte et surtout des critères retenus par les acteurs.

Selon la FAO, une bonne pratique est « une pratique ayant fait ses preuves et permis d'obtenir de bons résultats, et qui est dès lors recommandée comme modèle. C'est une expérience réussie, testée et validée, au sens large, répétée, qui mérite d'être partagée afin qu'un plus grand nombre de personnes se l'approprient ».²

Dans le cadre de la présente capitalisation, les bonnes pratiques ont été identifiées en s'appuyant sur les principes énoncés dans le cadre de durabilité adopté par le Fonds ANE et sur la base des critères suivants :

Pertinence : la bonne pratique constitue une réponse économique et socio-culturelle appropriée au contexte et aux défis de l'AEPHA, de la GIRE et de la gouvernance du secteur, ainsi qu'aux besoins et priorités identifiés dans la population cible, avec une attention sur les besoins spécifiques des femmes et des jeunes en tant qu'agent de changement ;

Efficacité et rentabilité : lors de la mise en œuvre d'une bonne pratique, les ressources sont utilisées efficacement et économiquement,

et un lien peut être établi entre les activités et les résultats, réels ou attendus, pour le développement de l'AEPHA et la GIRE ;

Potentiel pour contribuer à la durabilité :

la bonne pratique comporte des éléments tels que la mise en place des dispositifs permettant de (i) mobiliser des ressources dans les budgets locaux et nationaux pour la suite, (ii) en assurant l'adoption d'une intervention ou d'une méthode au niveau institutionnel, (iii) ou en renforçant les capacités des acteurs à intégrer l'initiative dans les systèmes de prestation de services en place afin de garantir un soutien institutionnel et financier à long terme, etc. ;

Reproduction : dans des conditions ou des situations similaires, la bonne pratique peut potentiellement être reproduite dans différents contextes dans le pays ou à l'extérieur ;

Potentiel pour l'apprentissage : la bonne pratique facilite l'apprentissage et permet de tirer des enseignements susceptibles de faciliter la dissémination et le transfert à d'autres contextes. Elle tient compte des conditions qui facilitent le succès, des contraintes possibles qui limitent l'avancement et les identifie, et fournit des connaissances supplémentaires susceptibles d'être étayées ;

Résultant d'un processus participatif : les approches participatives sont essentielles en ce qu'elles permettent de générer un sentiment d'appropriation des décisions et des actions.



Dialogue communautaire dans la commune de Sô-Ava, novembre 2019 (VNG International)

² « Les bonnes pratiques à la FAO : Une démarche de capitalisation d'expériences pour un apprentissage », 2013, page 1 : <http://www.fao.org/3/ap784f/ap784f.pdf>

2.3. Techniques utilisées pour la collecte des informations

La démarche de la capitalisation a été conçue comme un voyage au coeur des expériences du Fonds Acteurs Non Etatiques du programme OmiDelta avec pour questionnement central « comment et à quelles conditions les actions mises en oeuvre sont durables du point de vue financier, institutionnel, environnemental, technique et social afin d'en dégager les bonnes pratiques et les leçons apprises ».

L'analyse des documents disponibles (rapports narratifs, études, et données sur les activités diffusées à travers les pages site Web du programme, documents des projets, etc.) a permis une meilleure compréhension des différents éléments du programme et a servi de base pour l'identification des expériences à capitaliser ainsi que pour cerner les besoins d'informations nécessaires à compléter.

Ces données ont été consolidées grâce aux informations fournies par les cadres techniques des organisations exécutantes, de l'équipe technique du Fonds ANE, de l'assistance technique de OmiDelta, de l'APB, de la DGEau, de l'ANSSP et des Communes, ainsi que les gestionnaires des ouvrages d'eau et d'assainissement et les représentants d'Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) qui ont été interviewés à travers des entretiens semi-structurés et les focus groups.

Des visites de sites ont été réalisées pour non seulement apprécier physiquement la qualité des ouvrages mais aussi échanger avec les gestionnaires et les autres parties prenantes sur le modèle économique mis en place pour assurer la durabilité des investissements.

2.4. Déroulement de la capitalisation

La capitalisation s'est déroulée en quatre phases successives suivantes :

2.4.1. Phase de préparation

Cette phase a consisté dans un premier temps au cadrage de la mission. Il s'est agi d'un

premier échange au début du processus avec l'équipe du Fonds ANE au Bureau de la SNV à Cotonou. Ce briefing a permis de passer en revue les enjeux et objectifs de la capitalisation. L'échange a permis également de faire un point global sur le programme et les activités menées, de finaliser la méthodologie et le planning des activités proposées. Dans un second temps, l'ensemble des documents sur le programme qui sont utiles pour la capitalisation (rapports annuels, fiches de capitalisation, comptes rendus d'atelier, études réalisées, rapports de mission, évaluation, etc.) ont été répertoriés pour être remis au consultant. L'ensemble de la bibliographie consultée est présenté en annexe.

2.4.2. Phase d'identification

Cette phase a consisté d'abord à identifier les éléments de base de l'expérience à capitaliser. Pour ce faire, le cadre conceptuel de la durabilité décrit dans le rapport de mission N°1 de durabilité de l'Assistance Technique OmiDelta et dans le rapport de démarrage du Fonds ANE du programme OmiDelta ont permis d'analyser et de cerner le contexte et la problématique de la durabilité. D'autres documents importants notamment ceux issus des ateliers organisés sur la durabilité par le Fonds ANE ont également été exploités. Ensuite, pour chaque organisation exécutante, une fiche d'identification des actions de durabilité mises en oeuvre a été élaborée.

2.4.3. Phase d'analyse

Au cours de cette phase, le travail de caractérisation de l'expérience a été approfondi par une description et l'analyse des expériences menées par les projets. Pour cela, les approches méthodologiques, la place et le rôle des acteurs, les mécanismes organisationnels et les procédés techniques ont été établis en mettant l'accent sur les actions de durabilité, les facteurs de réussite et/ou d'échec, les leçons à tirer, les bonnes pratiques et les recommandations en vue d'amélioration. L'analyse a cherché à faire ressortir les bonnes pratiques sur la base des critères de durabilité retenus et présentés au sous-chapitre 2.2 ci-dessus.

Au cours de cette phase il a été procédé ainsi

qu'il suit :

- La vérification des premières constatations avec l'équipe du programme OmiDelta dans le cadre du débriefing afin de recueillir des pistes d'amélioration de l'analyse ;
- Le classement matriciel pour sélectionner et retenir par composante les bonnes pratiques pouvant assurer la durabilité des investissements et des acquis ;
- La description des bonnes pratiques.

2.4.4. Phase de production du document de capitalisation

Cette phase a été consacrée à la rédaction de la version provisoire du document de capitalisation. Ce dernier a été amendé par les responsables et autres acteurs du programme dans le but de le valider et d'enrichir son contenu en vue de sa finalisation.

Les consultants ont intégré les observations, suggestions et recommandations d'amélioration transmises pour la finalisation du document.

2.5. Contraintes et limites de la capitalisation

Dans le cadre de la présente capitalisation, la principale contrainte a été le temps d'investigation, c'est-à-dire le temps d'entretien avec les différentes catégories d'acteurs, de visite des réalisations et d'exploitation des documents. Le temps imparti, et l'indisponibilité de certains acteurs n'ont pas permis de développer de façon intégrale une démarche itérative et de triangulation des informations aux fins de cerner en profondeur l'ensemble des processus et des actions engagés pour assurer la durabilité des investissements.

La limite de la présente capitalisation, c'est qu'elle se déroule à un moment où les activités du programme se poursuivent, ce qui ne permet pas de s'aviser de l'effectivité de certains aspects comme le respect des pactes de durabilité signés par certaines communes pour assurer la pérennisation des investissements. Au demeurant, une évaluation ex-post de la durabilité du programme aurait été judicieuse.



Sanimarché d'Abomey où sont vendus des produits d'hygiène et d'assainissement, y compris les pots à Satopan, mai 2021 (SNV Bénin)

3. Le Fonds Acteurs Non Etatiques du Programme OmiDelta

3.1. Objectifs et composantes du Fonds ANE

L'impact recherché à travers le Fonds OmiDelta-ANE est : « Les populations pauvres et vulnérables vivant dans les zones couvertes par le Fonds ont un accès équitable, utilisent les services AEPHA durables et bénéficient de la mise en oeuvre de la GIRE ».

Pour rappel, les cadres logiques des deux composantes du programme se présentent comme suit :

3.1.1. Composante AEPHA

L'aperçu du cadre logique de la composante AEPHA se décline ainsi qu'il suit :

Tableau 1 : Synopsis du cadre logique de la composante AEPHA

Objectif général : Contribuer à ce que « Les populations pauvres et vulnérables vivant dans les zones couvertes par OmiDelta Fonds ANE aient un accès équitable et durable aux services AEPHA ».	
Impact visé :	
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2021, 140 000 personnes (h/f/) ont accès aux services d'eau potable durables et de qualité • D'ici 2021, 340 000 personnes (h/f/) ont accès aux services d'hygiène et d'assainissement améliorés 	
Objectif stratégique : Accroissement de l'accès et de l'utilisation des services d'Approvisionnement en Eau Potable, d'Hygiène et d'Assainissement (AEPHA) durables par les populations pauvres et vulnérables.	
Résultats clés	Indicateurs
Résultat 1. Utilisation par les populations de services d'eau potable de qualité améliorée	1.a. Nombre de personnes (f/h) ayant bénéficié d'une amélioration des conditions d'accès à l'eau potable (urbain/rural)
Résultat 2. Utilisation par les populations de services d'hygiène et d'assainissement de qualité améliorés	2.a. Nombre de personnes (f/h) ayant bénéficié d'une amélioration des conditions d'accès et d'utilisation de l'assainissement (urbain/rural)
Résultat 3. Populations à revenus faibles et vulnérables ont opéré un changement positif de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement	3.a. Nombre de personnes (f/h) ayant réalisé un progrès dans le changement positif de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement (urbain/rural)
Résultat 4. Gouvernance dans le secteur AEPHA améliorée favorisant un environnement propice aux partenariats public-privé et aux initiatives de développement de produits/services AEPHA	4.a. Progrès dans l'amélioration de l'alignement du secteur 4.b. Nombre de Partenariats Public-Privés fonctionnels

3.1.2. Composante GIRE

L'aperçu du cadre logique de la composante GIRE est énoncé comme suit :

Tableau 2 : Synopsis du cadre logique de la composante GIRE

Objectif général : Contribuer à ce que « Les populations pauvres et vulnérables vivant dans le Delta de l'Ouémé bénéficient de la mise en oeuvre de la GIRE ».	
Impact visé : • D'ici 2021, 300 000 personnes (h/f/) bénéficient d'une meilleure gestion des bassins versants et de la sécurité des deltas.	
Objectif stratégique : La Gestion Intégrée des Ressources en Eau du sous-bassin de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (BMVO) est assurée pour le bien-être des populations	
Résultats clés	Indicateurs
Résultat 1. Capacités de résilience et d'adaptation des populations aux changements climatiques améliorées dans le delta de l'Ouémé en particulier le delta côtier	1.a. nombre de personnes vivant dans le delta qui bénéficient d'une meilleure gestion des bassins versants et de la sécurité des deltas 1.b. Taux de réduction des préjudices liés aux phénomènes de changements climatiques
Résultat 2. Valorisation économique des ressources en eau réalisée	2.a. Nombre de personnes bénéficiant de l'exploitation durable des ressources en eau
Résultat 3. Gouvernance des ressources en eau dans le sous bassin de la BMVO améliorée	3.a. Progrès dans la mise en oeuvre de la politique et de la stratégie nationale de gestion des ressources en eau 3.b. Taux de réduction des conflits d'utilisation des ressources en eau 3.c. Progrès dans la prise en compte des intérêts stratégiques des femmes et des jeunes



Formation aux Aguégus de femmes collectrices de jacinthes d'eau à leur transformation en compost, novembre 2019 (SNV Bénin)

3.2. Typologies et caractéristiques des projets mis en oeuvre

Les types de projets mis en oeuvre par les organisations exécutantes sont présentés comme suit :

3.2.1. Projets d'Approvisionnement en Eau Potable Hygiène et Assainissement (AEPHA)

Tableau 3 : Caractéristiques des projets AEPHA mis en oeuvre par les différentes organisations exécutantes

Organisation	Intitulé du projet	Coût de l'action en EURO	Durée (mois)
Projets AEPHA de petite taille			
AERAMR	Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement dans la zone sanitaire Djidja, Abomey et Agbangnizoun	145 000	21
ANAP	Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable de qualité grâce à une meilleure fonctionnalité des FPM dans les Communes de Gogounou, Kalalé et Ouessè	145 000	21
AProDESE	Projet d'Amélioration de la Couverture en Eau Potable et des conditions d'Hygiène et d'Assainissement dans la Commune de Parakou (PACEPHA-Parakou)	139 837	18
SIA N'SON	Accompagnement des communautés pour le maintien durable de l'état Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) dans les Communes de Malanville, Karimama et Kandi	175 000	21
Projets AEPHA de grande taille			
HELVETAS	Projet d'appui aux services d'AEPHA durables en zones péri-urbaines dans le Borgou et l'Alibori (Bembéréké, Kalalé, N'Dali, Nikki, Pèrèrè, Sinendé, Tchaourou, Karimama et Gogounou)	1 247 144	30
OXFAM NOVIB	Amélioration de l'accès aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement de qualité dans les Communes de Ouidah, Kpomassè et Tori-Bossito	1 200 000	39
PROTOS-Join For Water	Projet d'innovation en eau et assainissement en zone péri-urbaine des Communes de Dogbo, Athiémé, Lokossa, Dassa-Zoumé et Savalou (InnEAU-vASSion)	1 250 000	30

3.2.2. Projets de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et Gouvernance

Tableau 4 : Caractéristiques des projets GIRE et de Gouvernance mis en œuvre par les organisations exécutantes

Organisation	Intitulé du projet	Coût de l'action en EURO	Durée (mois)
Projets GIRE de grande taille			
PROTOS-Join For Water	Nouvelle Vallée de l'Ouémé- les services écosystémiques pour une GIRE opérationnelle (Aguégoués, Adjohoun, Bonou et Dangbo)	1 954 480	34
CIDR Pamiga	Opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) par un système de Paiement pour Services Ecosystémiques (PSE) dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (Adja-Ouèrè, Ouinhi, Zagnanado, Zè, Toffo, Zogbodomey)	2 000 000	36
VNG International	Projet d'appui à la synergie locale de l'eau (Abomey-Calavi, Porto-Novo, Sèmè-Podji, Sô-Ava et Zè)	2 000 000	36
PNE	Projet d'appui à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur de l'eau	800 000	32

3.3. Cadre de durabilité mis en place par le Fonds ANE

3.3.1. Définition de base

Selon le rapport sur la mise en place d'un cadre de durabilité élaboré par l'AT OmiDelta³ :

- La durabilité, « c'est au minimum, le Maintien et la Continuité des Acquis et des investissements, réalisés dans le secteur (par OmiDelta ou autres interventions dans le secteur), pour une durée d'au moins 15 ans à partir du démarrage du Programme ».
- La notion d'investissement désigne « les ouvrages, les équipements, mais également les capacités, organisationnelles, institutionnelles, les modèles et les outils de gouvernance et de gestion, les comportements des individus et des communautés etc. ».

- La notion d'acquis désigne « les changements attendus à moyen terme des investissements. Les acquis se distinguent donc des changements induits à court terme par les investissements ».

- La notion de maintien « se réfère au fait qu'on puisse observer en 2030 la conservation de tous les acquis des investissements réalisés à partir de novembre 2016 ».

- La notion de continuité « se réfère au fait qu'à aucun moment à partir de 2016, il n'y ait pas de recul des acquis pendant au moins 15 ans. Cette notion est importante car bien souvent, des investissements massifs ad hoc sont utilisés pour rétablir des acquis après une longue période de dégradation. Pour l'eau potable, on peut citer les programmes de réhabilitation qui interviennent plusieurs années après que les pompes manuelles ou AEV soient restées en panne et donc incapables

³ Février 2018

d'assurer le service attendu quotidiennement par les populations ».



Atelier d'échanges avec les mairies et gestionnaires sur la fonctionnalité et la durabilité des ouvrages sanitaires des communes de Dassa-Zoumé et Savalou, juillet 2021(SNV bénin)

3.3.2. Approche de durabilité définie par le Fonds ANE

L'approche de durabilité adoptée par le Fonds ANE circonscrit le périmètre de la durabilité des investissements réalisés dans le cadre des projets mis en oeuvre par les organisations exécutantes.

Ce cadrage, décrit dans le rapport de démarrage du Fonds ANE prévoit que les interventions au niveau des deux (2) composantes doivent assurer un effet qui perdure pendant au moins 15 ans à compter du démarrage du programme. Pour cela, le Fonds ANE a développé et mis en oeuvre des stratégies qui incluent un appui aux cadres et aux mécanismes qui assurent la pérennisation des acquis, la recherche de la complémentarité/synergie avec les autres programmes et projets financés non seulement par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Bénin, mais aussi bien par le gouvernement du Bénin, que par d'autres partenaires au développement. En outre, une étroite collaboration avec les 2 autres instruments de mise en oeuvre du programme OmiDelta, est entretenue en vue de créer une synergie et la cohérence des interventions, d'assurer l'efficacité et de produire des résultats aux effets multiplicateurs. Aussi la prise en compte des thèmes transversaux dont la gouvernance, le genre, l'emploi, la jeunesse, les changements climatiques et l'innovation

participe-t-elle également des besoins de durabilité que vise le Fonds ANE.

La durabilité repose sur cinq (5) dimensions énoncées dans le cadre stratégique du programme.

Dans l'AEPHA, il s'agit de faire en sorte que les investissements soient :

- Financièrement durables pour s'assurer que des fonds sont disponibles pour couvrir les charges de fonctionnement et d'entretien des investissements. La continuité des produits et des services liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène est assurée grâce à des financements locaux. Les projets AEPHA sont financièrement durables s'ils stimulent le marché local et obtiennent un financement local, sans appui extérieur. Les communautés paient les services, ce qui encourage l'entrepreneuriat et la fourniture de services durables et de qualité.

- Institutionnellement durables afin que les ouvrages et les comportements puissent être soutenus par des organisations et des structures locales. Les investissements sont institutionnellement durables lorsque des organisations locales y investissent et en deviennent responsables. Les institutions et la communauté connaissent leurs rôles et responsabilités et coopèrent entre elles.

- Durables sur le plan environnemental, en termes de réduction des impacts négatifs sur les ressources en eau et de renforcement de la résilience climatique dans la conception technologique des ouvrages AEPHA. Les réalisations ne devraient pas nuire à l'écosystème (le cas échéant, le moins possible), n'avoir que des effets bénéfiques ou neutres pour l'environnement.

- Techniquement durables et restent opérationnels à long terme. Les investissements sont technologiquement durables lorsque les outils techniques sont adaptés, de haute qualité, durables et peu coûteux. L'entretien, la réparation et le remplacement des technologies et du matériel nécessaire au bon fonctionnement des services sont assurés par du personnel local. La disponibilité des techniciens locaux formés devient dès lors un élément essentiel de durabilité.

■ Socialement durables pour que les parties prenantes puissent participer (co-création) et bénéficier de manière équitable des interventions. Les investissements sont socialement durables lorsque la population est associée et contribue elle-même à la satisfaction de ses propres besoins. Les communautés font un usage correct des services lorsque ces derniers répondent à leurs besoins. Les communautés doivent, individuellement ou collectivement, payer pour les services.

Concrètement, dans l'AEPHA la durabilité renvoie :

■ à la fonctionnalité dans le temps des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement public (communautés, milieu scolaire et centres de santé, marché, etc.) ;

■ à la continuité du service public d'eau potable aux communautés et dans les institutions publiques ;

■ au maintien de la bonne qualité de l'eau consommée au niveau des ménages (à travers les activités de traitement, de transport et de conservation de l'eau à domicile) ;

■ à la disponibilité des latrines et des DLM fonctionnels ;

■ à la continuité de l'utilisation hygiénique des latrines familiales et des dispositifs de lavage des mains réalisés par les ménages ;

■ au maintien du statut de Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) dans les localités/villages certifiés FDAL.



Séance de démonstration à l'aide du self-test sur la potabilité de l'eau à Winna 2, commune de Kandi, octobre 2019 (SNV Bénin)

En matière de GIRE, la note introductive sur la durabilité de la GIRE⁴, mentionne qu'il est question que les investissements réalisés soient :

- Financièrement durables en s'assurant que (i) des ressources financières seront disponibles pour le fonctionnement des ouvrages et pour ne pas compromettre la durabilité des actions de GIRE, (ii) des mécanismes financiers et (iii) des textes réglementaires relatifs aux mécanismes financiers (assiette de taxation des utilisateurs, usagers et pollueurs des RE, etc.) ;
- Institutionnellement durables c'est à dire que les organisations et les structures locales soutiennent et s'approprient les investissements réalisés (ouvrages et les comportements). La durabilité institutionnelle requiert (i) le respect et valorisation des institutions et structures existantes, (ii) la concertation et collaboration entre les acteurs, (iii) la fonctionnalité du cadre institutionnel, (iv) la fonctionnalité des organes de gestion des RE (Agence de bassin, comités de sous-bassins, comités locaux de l'eau, etc.) et (v) la mise en oeuvre des SDAGE et SAGE ;
- Durables sur le plan environnemental, sans compromettre la durabilité et les équilibres des écosystèmes. Il y a la nécessité d'une prise en compte de la satisfaction des besoins en eau,

de la préservation de la qualité des écosystèmes (études d'impacts environnementaux préalables), des effets des changements climatiques et d'actions de conservation, de protection et de restauration des écosystèmes ;

- Techniquement durables grâce à l'utilisation à long terme des techniques et systèmes adaptés au contexte d'intervention. Le SDAGE et SAGE, documents de référence indiquent toutes les actions techniques majeures. Les choix d'options technologiques tiennent compte des capacités des communautés, de la disponibilité/accessibilité des matériaux locaux et de la disponibilité des compétences locales requises pour opérationnaliser la GIRE ;
- Socialement équitables pour que les parties prenantes puissent être à la fois acteurs et bénéficiaires des interventions. Il y a (i) adhésion des populations aux principes de la GIRE, (ii) une représentation équilibrée de tous les collèges d'acteurs au sein des instances et organes de gestion des ressources en eau et (iii) prise en compte des préoccupations de toutes les couches sociales concernées, et des besoins spécifiques des groupes vulnérables notamment les femmes et les jeunes, (iv) la création de l'emploi aussi bien temporaire que durable pour les femmes et les jeunes.



Formation sur les pratiques antiérosives de conservation des eaux et des sols (CES) et notamment la réalisation de la fascine à Zoukou-centre, commune de Zogbodomey, novembre 2019 (CIDR Pamiga)

⁴ Présentée à l'atelier de Bohicon, tenue le 26 mars 2019.

4. Présentation des résultats de l'étude pour la composante AEPHA

4.1. Bonnes pratiques mises en œuvre par les projets AEPHA

L'analyse de l'intervention dans le domaine AEPHA a fait ressortir les bonnes pratiques suivantes : (i) l'installation de pompes volumétriques sur des forages équipés de pompes à motricité humaine ; (ii) le déploiement d'une application mobile de gestion d'alerte en cas de panne d'ouvrage AEP ; (iii) la promotion des produits et services

d'assainissement à faible coût à travers les sanimarkets ; (iv) le développement d'instruments pour le recouvrement et la gestion transparente des redevances des ouvrages AEP affermés ; (v) la mise en œuvre de produits financiers innovants pour accroître l'accès des ménages vulnérables aux services de l'assainissement ; et (vi) la promotion des métiers / emplois durables dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au profit des jeunes et des femmes.



Séance de démonstration sur le lavage des mains à l'eau et au savon à Gamia, commune de Bembéréké, octobre 2019 (SNV Bénin)

4.1.1. Installation de compteur volumétrique sur des forages équipés de pompes à motricité humaine

Objectifs	Le suivi de la gestion des délégataires de FPM notamment en ce qui concerne le recouvrement des coûts, l'entretien et la maintenance est une préoccupation majeure pour la pérennité des ouvrages d'AEPHA simples au Bénin. Cette pratique vise donc l'amélioration du dispositif communal de suivi de l'exploitation des ouvrages simples, de le rendre plus opérationnel, plus efficient et efficace en matière de recouvrement des redevances de gestion des FPM.
Mise en oeuvre	Cette pratique a été mise en oeuvre de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Identification d'un compteur volumétrique à faible coût (entre 40 000 FCFA et 50 000 FCFA) disponible et maîtrisé par les plombiers et les artisans réparateurs ; • Installation de compteurs sur 50 FPM (équipés de pompe de marque Vergnet) ; • Formation des gestionnaires, des plombiers et des artisans réparateurs des FPM sur la connaissance et le fonctionnement de la technologie installée ; • Identification des techniciens et des magasins de vente de pièces de rechange et mise en réseau avec les délégataires et les artisans réparateurs • Formation des ACEP et des Communes pour assurer le suivi du fonctionnement des compteurs
Valeur ajoutée	La pose des compteurs volumétriques sur les FPM rend possible : <ul style="list-style-type: none"> • L'optimisation de la gestion de l'eau en limitant les pertes ; • La fiabilisation de la mesure du volume d'eau et un bilan détaillé de la consommation quotidienne en eau et des recettes qu'elle procure ; • La facturation transparente de la redevance communale en tenant compte de la consommation réelle • L'augmentation des ressources propres communales affectées à l'entretien et la maintenance des FPM.
	Durabilité
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Faible coût pour la maintenance des compteurs ; • Accroissement du taux des redevances communales • Amélioration de l'entretien des ouvrages et de leur fonctionnalité ;
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des administrations communales à assurer le recouvrement des redevances • Interaction entre les délégataires, artisans réparateurs et les administrations communales
Durabilité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des pertes d'eau grâce à une meilleure indexation des redevances sur les volumes d'eau prélevés • Contribution à l'amélioration de la gestion des ressources en eau en mesurant la quantité d'eau prélevée
Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Offre technologique accessible sur le marché local ; • Disponibilité de pièces de rechanges ; • Maîtrise de la technologie par les plombiers et les artisans réparateurs locaux ;
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction accrue des usagers du fonctionnement des ouvrages d'AEP simple favorisant une disponibilité plus grande de payer pour le service public de l'eau • Pourvoyeuse d'emploi pour les femmes et les jeunes chargés de gérer les ouvrages

La pratique a été mise en oeuvre dans le cadre du « Projet d'amélioration de la couverture en eau potable et des conditions d'hygiène et d'assainissement dans la Commune de Parakou (PACEPHA-Parakou) » exécuté par l'ONG **AProDESE**.

4.1.2. Déploiement d'une application mobile de gestion des alertes en cas de panne d'ouvrage AEP

Objectifs	<p>La fonctionnalité des ouvrages d'approvisionnement en eau potable (écoles et centres de santé, lieux publics et les localités) participe fortement à la performance du service public de l'eau. Elle constitue un des piliers de la maîtrise d'ouvrage communale qui n'est pas encore totalement optimisé.</p> <p>Cette pratique s'inscrit donc dans ce cadre et vise à renforcer la veille citoyenne pour l'amélioration du service public de l'eau.</p>
Description de la bonne pratique	<p>La bonne pratique consiste au déploiement d'une application mobile d'alerte en cas de panne d'ouvrage AEP dénommé « Nim Buram » qui offre la possibilité aux délégataires et aux populations de signaler une panne d'ouvrage AEP à l'administration communale, qui en retour veille à en assurer la mise en service le plus rapidement possible.</p> <p>L'application est accessible à la population et peut être téléchargée gratuitement sur les androïdes. Les alertes peuvent dès lors être passées une fois connectées sur un réseau internet qui seront réceptionnées et traitées par les services compétents de la Mairie. L'outil offre aussi la possibilité de passer des messages audios pour ceux /celles qui ne savent pas lire et écrire.</p> <p>L'application dispose des fonctionnalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « LANCER UNE ALERTE » qui donne l'accès au formulaire permettant d'envoyer une alerte ; • « CONSULTER LES ALERTES » qui est un bouton via lequel l'utilisateur accède à toutes les alertes envoyées ; • « ACCES ANIMATEUR » qui permet à un animateur de s'identifier pour accéder à son espace de gestion des alertes qui relèvent de sa zone de responsabilité ; • « ACCES REHA » qui permet au Responsable Eau, Hygiène et Assainissement d'une Commune de s'identifier pour accéder à son espace de gestion des alertes qui relèvent de sa zone de responsabilité.
Mise en oeuvre	<p>La pratique a été mise en oeuvre de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation d'une expertise informatique pour concevoir l'application qui dispose d'un back office permettant son administration et d'un End office téléchargeable via le Play store ; • Présentation de l'application mobile aux parties prenantes du projet pour enrichissement et validation ; • Déploiement de l'application sur le Play Store ; • Formation des acteurs communaux sur l'utilisation de l'application ; • Mise à disposition de smartphones permettant d'assurer la consultation et le traitement des alertes reçues.
Valeur ajoutée	<p>L'application électronique mobile d'alerte en cas de panne d'ouvrage AEP rend possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'émission d'un message d'alerte en cas de panne d'un ouvrage • Suivi et dressage de l'état de fonctionnement de chaque système d'AEP et pour l'ensemble des systèmes à l'échelle d'une commune ; • Possibilité de réponse rapide des autorités communales ; • Réduction de la durée de la panne • Amélioration de la redevabilité des autorités communales.
Durabilité	
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'une technologie Cloud permettant de réduire le coût de maintenance et d'exploitation
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des administrations communales à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'AEP liée à la connaissance en temps presque réel de l'état de fonctionnement des systèmes d'AEP • Interaction directe entre les délégataires, artisans réparateurs et les

	<p>administrations communales qui s'engagent dans une complémentarité en matière de suivi du fonctionnement des ouvrages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre de la démarche de faire-faire qui permettra aux ACEP de prendre le relais des animateurs du projet à terme
Durabilité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Stockage et recyclage des pièces de rechanges usées • Réduction de la perte de l'eau
Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Offre technologique maîtrisée au niveau local et à faible coût (application développée par une société locale avec les outils open source) • Prise en main des applications et technologies mise en place selon les acteurs rencontrés
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction accrue des usagers du fonctionnement des systèmes d'AEP favorisant une disponibilité plus grande de payer pour le service public de l'eau

La pratique a été mise en oeuvre dans le cadre du « *Projet d'Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable de qualité grâce à une meilleure fonctionnalité des FPM dans les Communes de Gogounou, Kalalé et Ouessè* » mis en oeuvre par l'ONG **ANAP**.

4.1.3. Promotion des produits et services d'hygiène et assainissement à faible coût à travers les sanimarkets

Objectifs	<p>La pratique vise faire de l'hygiène et de l'assainissement un réel facteur du développement de l'économie locale.</p>
Description de la bonne pratique	<p>La bonne pratique consiste à promouvoir des latrines durables et des dispositifs de lavage des mains (DLM) de qualité et financièrement abordables. Des approches de marketing social pour stimuler la demande et l'offre de ces produits et des services d'hygiène et d'assainissement répondant aux aspirations et à la capacité financière des ménages à faibles revenus sont mises en oeuvre. La stratégie s'appuie sur l'approche du marketing social autour du « Mix Marketing des 4P », à savoir : le Produit, le Prix, la Place, la Promotion basée sur le renforcement des capacités de fourniture par le secteur privé local</p>
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et promotion de modèles de latrines durables et des dispositifs de lavage de mains localement réalisables ; • Etude de marchés pour comprendre les besoins réels des ménages, leurs attentes mais aussi leur volonté et capacité à payer ; • Mise en place de sanimarkets et des Kiosques pour faciliter la commercialisation des produits et services développés • Identification par la Mairie d'un gestionnaire sur la base des critères rigoureux : être jeune homme/femme, ambitieux et disponible ou commerçant spécialisé prioritairement dans la vente des matériaux de construction, avoir un local spécifiquement affecté à son activité commerciale, avoir une situation géographique favorable à l'accès aux produits et services ; • Formation du gestionnaire sur la gestion des kiosques et sanimarchés ; • Formation des maçons sur la réalisation des latrines et des dispositifs de lavage des mains.
Valeur ajoutée	<p>Le développement des produits et services d'assainissement à faibles coûts commercialisés à travers des sanimarkets et les kiosques permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le service conseils géré par les gestionnaires des « boutiques-assainissement » ; • L'accessibilité des latrines aux ménages à faibles revenus ; • La disponibilité des préfabriqués pour la construction des latrines et de DLM.

	Durabilité
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du secteur privé local à la fourniture des latrines et DLM et des préfabriqués pour la construction des latrines durables • Accès des ménages aux latrines et aux matériaux de construction à un coût abordable
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'approche ATPC par les pouvoirs publics ; • Partenariat avec le privé pour la promotion des préfabriqués pour la construction de latrines durables et la fabrication de DLM
Durabilité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la pollution grâce à l'amélioration de l'accès des ménages aux latrines familiales durables.
Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Conception de latrines à fosse busée facilement réalisables par les maçons locaux. Ces types de latrines sont également entretenus au niveau local et à moindre coût. • Capacité de reproduction locale des technologies
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion communautaire à l'ATPC • Pourvoyeuse d'emplois tant pour les femmes que les jeunes ; • Les sanimarkets gérés aussi bien par des femmes que des jeunes • Les Kiosques de vente de produits HA gérés par les groupements de femmes

La pratique a été mise en œuvre dans le cadre des projets :

- « *Accompagnement des communautés pour le maintien durable de l'état Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) dans les communes de Malanville, Karimama et Kandi* » exécuté par l'ONG **SIA N'SON** ;

- « *Amélioration de l'accès et de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement dans la zone sanitaire Djidja, Abomey et Agbangnizoun* » implémenté par l'ONG **AERAMR** ;

- « *Amélioration des services de l'eau potable de l'hygiène et de l'assainissement dans les zones péri-urbaines de (7) communes du Borgou (Bembéréké, Kalalé, N'Dali, Nikki, Pèrèrè, Sinendé, Tchaourou et de (2) communes de l'Alibori (Gogounou, Karimama)* » mis en œuvre par **HELVETAS**.

4.1.4. Développement d'instruments pour le recouvrement et la gestion transparente des redevances des ouvrages AEP affermés

Objectifs	<p>Le suivi des gestionnaires d'ouvrages en ce qui concerne le recouvrement des redevances et leur traçabilité est au cœur de la stratégie de gestion durable des ouvrages d'AEPHA au Bénin.</p> <p>Cette pratique vise l'amélioration du dispositif communal de suivi de l'exploitation des ouvrages AEP, pour le rendre plus opérationnel, plus efficient et efficace en matière de recouvrement et de gestion des redevances.</p>
Description de la bonne pratique	<p>La bonne pratique consiste à proposer des outils de suivi du parc d'ouvrages hydrauliques des Communes, de recouvrement et de traçabilité des redevances et à renforcer les capacités des acteurs dans leurs utilisations.</p>
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Installation des compteurs • Elaboration de plans d'actions communaux d'amélioration de la mobilisation des redevances • Appui à l'appropriation par les acteurs communaux (Communes et gestionnaires des ouvrages) des nouveaux outils de collecte et de traçabilité des ouvrages • Mise en œuvre des mécanismes de recouvrement et de gestion transparente des redevances ; • Appui conseil et coaching des acteurs communaux dans l'exploitation des outils

Valeur ajoutée	<p>La pratique rend possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'optimisation de la gestion de l'eau en limitant les pertes (les redevances étant indexées au volume d'eau produit) ; • La facturation de la redevance communale en tenant compte de la consommation réelle ; • L'augmentation des ressources propres des communes affectées à l'entretien et la maintenance des ouvrages
Durabilité	
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation efficace des redevances ; • Mobilisation du secteur privé
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition des rôles entre les communes, les services techniques, les usagers et les gestionnaires des ouvrages AEP ; • Renforcement des capacités des délégataires et des Communes dans l'utilisation des nouveaux outils conçus • Renforcement des capacités des associations des consommateurs d'eau potable
Durabilité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Etude technique de faisabilité • Mise en relation avec les plans d'urbanisme et schémas directeurs dans les communes où cela existe • Superstructures AEP réalisées et exploitées selon des règles et normes d'hygiène claires • Suivi sanitaire de l'eau de la source à la consommation
Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Critères et exigences en termes de réception des ouvrages, d'équipements et matériels clairement établies dès le départ ; • Collaboration étroite avec les services techniques et le secteur privé • Contrôle de qualité des pièces de rechange • Formation pratique des acteurs pour l'identification des meilleurs produits sur le marché et le suivi des ouvrages
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion communautaire au projet • Satisfaction accrue des usagers du fonctionnement des systèmes et services d'AEP favorisant une disponibilité plus grande de payer pour le service public de l'eau

La pratique a été mise en oeuvre dans le cadre du projet « *Amélioration des services de l'eau potable de l'hygiène et de l'assainissement dans les zones péri-urbaines de (7) communes du Borgou (Bembéréké, Kalalé, N'Dali, Nikki, Pèrèrè, Sinendé, Tchaourou et de (2) communes de l'Alibori (Gogounou, Karimama)* » mis en oeuvre par **HELVETAS**.



Puisage d'eau à une borne fontaine du Poste d'Eau Autonome solaire de Bahounkpo, commune de N'Dali, avril 2022 (SNV Bénin)

4.1.5. Mise en œuvre de produits financiers innovants pour accroître l'accès des ménages vulnérables aux services de l'assainissement

Objectifs	Cette pratique vise à offrir aux populations défavorisées et non éligibles aux systèmes financiers classiques, la possibilité d'avoir recours à un mécanisme de financement flexible pour leurs investissements dans le domaine de l'assainissement de base.
Description de la bonne pratique	<p>C'est un système de prêt reposant sur de faibles montants octroyés aux populations ou prestataires du secteur par le canal d'institutions de micro finance formelles (Systèmes Financiers Décentralisés), de mouvements associatifs (tontines, association de fonds de roulement) ou de certains particuliers (commerçants, banquiers ambulants, etc.).</p> <p>La pratique consiste à offrir la possibilité aux populations de souscrire à un prêt leur permettant de supporter les charges liées au capital initial nécessaire à la réalisation des ouvrages d'assainissement autonomes (latrines, puits perdus et fosse septique).</p> <p>La pratique consiste également pour une communauté de mutualiser ses efforts en contribuant financièrement et de façon volontaire à un « cagnotte commune » destinée à financer la mise en œuvre de l'ATPC et la construction de latrines familiales.</p>
Mise en œuvre	Mécanisme : Mise en place d'un fonds « Tontines-Latrines » par des souscriptions volontaires des communautés pour la mutualisation des moyens par les ménages, ce qui favorise la mise à l'échelle des villages FDAL et le maintien du statut FDAL
Valeur ajoutée	<p>La mise en œuvre de produits financiers dans l'assainissement rend possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux services améliorés de l'assainissement aux populations les plus défavorisées des localités concernées • La disponibilité de « crédit-assainissement » pour les ménages vulnérables • La réalisation de dispositifs adéquats d'évacuation des excréta et eaux usées par les ménages les plus démunis assurant la durabilité de la FDAL dans les localités.
Durabilité	
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de la réalisation de latrines facilement mobilisable localement par les ménages vulnérables • Mécanisme de financement local reproductible (tontine, microfinance, etc.)
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du partenariat avec le privé pour assurer la poursuite du service tant qu'il y trouve son intérêt
Durabilité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès des ménages aux latrines familiales et réduction de la pollution • Assainissement du cadre de vie des populations
Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des technologies à faibles coûts et maîtrisées par les compétences locales
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la solidarité et de la cohésion sociale au sein des communautés cibles

La pratique a été mise en œuvre dans le cadre du projet « *Amélioration des services de l'eau potable de l'hygiène et de l'assainissement dans les zones péri-urbaines de (7) communes du Borgou (Bembéréké, Kalalé, N'Dali, Nikki, Pèrèrè, Sinendé, Tchaourou et de (2) commune de l'Alibori (Gogounou, Karimama)* » mis en œuvre par **HELVETAS**.

4.1.6. Promotion des métiers/emplois durables dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au profit des jeunes et des femmes

Objectifs	Cette pratique vise à accroître l'existence de compétences locales qualifiées pour le développement durable des services d'eau potable et d'assainissement.
Description de la bonne pratique	Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement afin que les emplois directs et indirects créés par les réalisations des nouvelles infrastructures d'approvisionnement en eau potable et de l'installation des sanimarkets et des kiosques soient au profit des jeunes et des femmes.
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Le métier d'artisans réparateurs d'ouvrages d'eau : les jeunes artisans mécaniciens, plombiers et électriciens sont encouragés à s'intéresser à la question de la maintenance des ouvrages d'eau et à se mettre en groupement pour contractualiser avec les communes ; • Le métier de fontainier : les jeunes gens et les femmes des villages et quartiers de villes sont prioritaires dans le recrutement des fontainiers ; • Le métier de revendeur de produits d'hygiène et assainissement : la promotion des produits d'hygiène et d'assainissement est confiée localement aux jeunes et aux femmes • Le métier d'intermédiation sociale : les projets et les communes partenaires veillent à ce que les jeunes et le genre soit privilégiés pour mener les activités d'intermédiation sociale
Valeur ajoutée	<p>La mise en oeuvre de cette pratique permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professionnalisation des services d'eau, d'hygiène et assainissement • Renforcement de l'égalité de genre ; • Amélioration de l'employabilité des jeunes
Durabilité	
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec le privé pour assurer la continuité du service dans la fourniture des produits d'AEPHA
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Tout le mécanisme de création de l'emploi en faveur des jeunes et des femmes est arrimé à la maîtrise d'ouvrage communale à travers la contractualisation avec la Mairie
Durabilité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Les sanimarkets et les kiosques de par leurs effets contribuent de façon indirecte à la protection de l'environnement
Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions de renforcement de capacités ont été menées au profit de tous ce corps de métiers afin que toutes ces compétences soient localement disponibles
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de l'approche genre

La pratique a été mise en oeuvre dans le cadre des projets :

- « Amélioration des services de l'eau potable de l'hygiène et de l'assainissement dans les zones péri-urbaines de (7) communes du Borgou (Bembéréké, Kalalé, N'Dali, Nikki, Pèrèrè, Sinendé, Tchaourou et de (2) communes de l'Alibori (Gogounou, Karimama) » exécuté par **HELVETAS**.

- « Accompagnement des communautés pour le maintien durable de l'état Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) dans les communes de Malanville, Karimama et Kandi » exécuté par l'ONG **SIA N'SON**.

4.2. Innovations introduites par les projets AEPHA

Les principales innovations apportées par le programme à travers la composante AEPHA sont présentées comme suit :

- L'application des nouvelles technologies qui (i) facilite le suivi du recouvrement des redevances grâce à la pose des compteurs volumétriques sur les FPM qui améliore la mesure du volume d'eau pompée et (ii) permet d'améliorer la fonctionnalité des ouvrages avec le déploiement d'une application mobile d'alerte en cas de panne d'ouvrages AEPHA. Par ailleurs, cette pratique innovante est pourvoyeuse d'emplois durables pour les jeunes et les femmes chargés de suivre et de gérer les ouvrages.
- La conception et la promotion de latrines améliorées à fosses busées et de dispositifs de lavage des mains à moindre coût et dont la fabrication et l'entretien peuvent être assurés par des maçons locaux formés en conséquence. Ces latrines rendent possible l'accès à l'assainissement amélioré aux ménages.
- La promotion des sanimarkets et kiosques basés sur le marché pour stimuler la demande

et l'offre du marché privé qui peuvent satisfaire aux besoins des ménages en faveur de l'approvisionnement durable et local de produits et de services d'hygiène et d'assainissement abordables et souhaités. Ces sanimarkets et kiosques sont gérés prioritairement par des commerçants locaux qui ont signé des contrats avec les Communes concernées.

- La co-production dans la mise en oeuvre des activités du programme qui s'est traduite par le transfert de compétences tout au long du processus de mise en oeuvre des projets à travers l'approche participative, inclusive et partenariale. Selon la grande majorité des acteurs rencontrés, la particularité des interventions réside aussi dans le partenariat qui a facilité le travail, la co-production et qui a permis de bien mener les activités. C'est le cas du Projet d'amélioration des services de l'eau potable de l'hygiène et de l'assainissement dans les zones péri-urbaines de neuf (9) communes du Borgou et de l'Alibori qui a établi des liens privilégiés avec les communes (du Borgou et de l'Alibori) et les associations de communes (ADeCoB, APIDA) pour orienter les choix d'intervention et transférer des compétences tout au long du processus de mise en oeuvre.



Echanges sur la fonctionnalité et la durabilité avec le gestionnaire du bloc sanitaire du parking des bus de Dassa-Zoumé, mars 2021 (SNV Bénin)

4.3. Durabilité des investissements dans le sous-secteur AEPHA

Les mécanismes permettant d'assurer la durabilité des investissements et des impacts qu'ils induiront à court et long termes ont été pensés avant même l'installation des ouvrages. Avant et pendant l'exécution des projets, les mesures prises pour soutenir la durabilité incluent entre autres :

4.3.1. Durabilité financière

- La recherche avec les communes des mécanismes novateurs de financement qui minimisent la dépendance vis-à-vis des soutiens externes par une optimisation des approches commerciales et de « Partenariats Public-Privé ». L'objectif a été de renforcer le financement structurel local réparti d'une manière équitable entre les ménages (consommateurs d'eau potable), les opérateurs économiques (fournisseurs des services) et les communes (maîtres d'ouvrage, organisatrices et régulatrices des services). Les prix de l'eau ont été fixés de manière à couvrir les charges d'exploitation et de maintenance et permettre le renouvellement des équipements. Des systèmes de recouvrement des coûts et la gestion transparente des recettes eau suivant le principe de « l'eau paie l'eau » ont également été des mesures prises pour améliorer la durabilité du service public de l'eau par les communes. Les délégataires et/ou fermiers ont été également sensibilisés et formés au recouvrement des coûts liés au service public de l'eau. L'accord entre la commune et ces opérateurs est basé sur un plan d'affaire consensuel.

- Une meilleure concertation entre les acteurs à travers les PPP (Commune – ACEP et secteur privé) dans le cadre des CCEA a été promue pour faciliter la remontée et la résolution des plaintes ainsi que la conscientisation de la population par leurs pairs à l'utilisation / paiement du service public de l'eau en vue d'accroître les recettes.

- Le sanimarketing a été développé pour garantir l'accès à des technologies adéquates à faible coût. Dans ce cadre, le développement du micro-crédit, des tontines vient faciliter l'acquisition par les ménages des ouvrages

d'hygiène et assainissement. L'introduction d'un système d'abonnement pourra favoriser l'accès des ménages aux services d'eau et d'assainissement. L'intensification de la sensibilisation des populations va entraîner un accroissement de la demande qui va améliorer les recettes des sanimarkets.

- Le renforcement des capacités des acteurs locaux pour assurer la continuité de la fourniture des services d'AEPHA.

4.3.2. Durabilité institutionnelle

- Le renforcement de la concertation entre les acteurs locaux grâce une définition des rôles et responsabilités de chaque acteur.

- La promotion des contrats communes-opérateurs pour renforcer le cadre institutionnel en améliorant les relations entre les différents acteurs (services déconcentrés, communes, opérateurs, citoyens). Le suivi de la mise en oeuvre des contrats a été confié aux comités communaux d'eau et d'assainissement (CCEA), où autorités communales, opérateurs privés et usagers mènent un dialogue tripartite.

- L'accompagnement dégressif de l'animation des CCEA pour un dialogue tripartite favorisera sa pérennité à travers la prise de conscience des différents acteurs sur l'utilité de sa poursuite et une meilleure collaboration entre eux.

- Le renforcement des capacités des services communaux dans leurs fonctions et tâches d'élaboration et d'application des réglementations, de planification, d'attribution de contrats de construction et de suivi des services.

4.3.3. Durabilité environnementale

- La mise en place du périmètre de protection rapproché autour des ouvrages d'eau et les campagnes de sensibilisation à l'hygiène pour assurer la protection des ressources en eau contre la pollution et la conservation d'un environnement sain autour des points d'eau.

- L'appui à la mise en oeuvre libre de l'ATPC pour la fin de la défécation à l'air libre aux fins

de protection de l'environnement et de réduction de la pollution et de la contamination des nappes phréatiques et de l'eau de surface.

- La promotion des latrines améliorées adaptées au contexte géologique et pédologique de chaque milieu pour une meilleure protection des eaux et du sol.
- L'utilisation de l'énergie solaire pour alimenter les systèmes de pompage et l'éclairage des blocs sanitaires publics.

4.3.4. Durabilité technique

- Le renforcement des capacités des opérateurs locaux pour la fabrication, l'entretien et la maintenance des ouvrages d'eau, d'hygiène et d'assainissement.
- L'utilisation des matériaux locaux et des technologies AEPHA de type 'SMART', à savoir simples, répondant à la demande du marché, à coût abordable et réparables localement.
- Les exigences en termes de réception des ouvrages, d'équipements et matériels sont clairement établies dès le départ, en collaboration avec les services techniques et le secteur privé pour assurer la qualité des ouvrages et leur durabilité.
- L'élaboration de plans de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne d'exploitation des ouvrages au vu de l'option technologique retenue.
- La conception de supports (plaquettes, panneaux) d'information et de sensibilisation des usagers sur les précautions techniques et règles d'utilisation des ouvrages. Ces supports affichés près des points d'eau, présentent aussi une description (schéma) de la nature des ouvrages et des interventions du Fonds ANE (réalisation ou réhabilitation).
- L'élaboration de plans de maintenance préventive, curative et de renouvellement des équipements en fonction de leur durée de vie.
- La définition d'indicateurs pour le suivi régulier et rigoureux du fonctionnement des ouvrages : Etat de fonctionnement du point d'eau ; Si panne, durée de la panne ; Si panne

durable, cause de la non-réparation ; Pièces d'usure changées lors de la tournée d'entretien préventif ; Régularité de l'entretien préventif et de la maintenance ; Etat technique de la superstructure ; Hygiène de l'ouvrage.

- La mise en place de système d'alerte précoce pour les pannes si mineures soient-elles. Pour ce faire, les consommateurs, à travers leur association (ACEP) sont formés et impliqués dans une démarche de visite technique périodique des ouvrages en exploitation.
- Un plan de communication, de prévention et de gestion des conflits autour des ouvrages.

4.3.5. Durabilité sociale

- Le renforcement de l'égalité de genre dans le cadre de la réalisation et de la gestion des ouvrages AEPHA.
- La promotion des approches participatives qui favorisent la responsabilisation / appropriation communautaire et la prise en compte des besoins spécifiques des différentes catégories sociales (hommes, femmes, jeunes, personnes âgées ou en situation de handicap).
- Le renforcement des capacités des associations de jeunes et de femmes en les formant et en les intégrant dans la co-production des activités et ouvrages comme points d'ancrage et de relais pour la durabilité des interventions au sein des communautés même après la fin des interventions. L'analyse de ces mesures montre que la durabilité se réalise ou est recherchée sous deux angles qui sont complémentaires, à savoir :
 - La demande de services et la continuité de la fourniture des services. C'est un facteur de durabilité de l'accès des populations aux services AEPHA. Par exemple dans l'AEP, le fonctionnement des ouvrages réhabilités ou réalisés pourrait être durable par la demande des communautés pour des services d'eau potable et par le renforcement du dispositif de maintenance, tandis que le suivi des pannes à travers un système d'alerte accroît de façon durable l'efficacité de l'entretien et de la maintenance. Dans le domaine de l'assainissement, par exemple, la FDAL devient

durable non seulement par la poursuite de la sensibilisation et de la mobilisation sociale mais aussi par la mise en place des sanimarkets ou par réalisation des latrines publiques gérés par des opérateurs privés.

- La mise en place des mesures qui visent à responsabiliser les acteurs locaux et à accroître leur engagement à veiller à la durabilité des investissements réalisés, à travers (i) la signature de pacte ou de charte de durabilité par les Communes et leurs partenaires (voir modèle PACEPHA Parakou en encadré ci-après), (ii) la création et la dynamisation des cadres de concertation et de suivi par les acteurs et (iii) la signature des contrats de gestion entre les Communes et les gestionnaires ou délégataires du service public d'AEPHA.

Éléments d'un pacte de durabilité

1. Parties prenantes
2. Préambule
3. Objectifs
4. Champs d'application
5. Engagements des parties
 - De la Mairie,
 - Du comité communal eau, hygiène et assainissement (CCEHA)
 - Du service de l'eau du Borgou,
 - De Société Nationale de l'eau du Bénin (SONEB),
 - De la Coordination départementale de la composante hygiène et assainissement de base du Borgou
6. Période
7. Suivi-contrôle
8. Dispositions finales

Source : Modèle du PACEPHA-PARAKOU - AEPHA - AProDESE

Ces mesures ne sont pas cependant une panacée contre la détérioration des investissements dans le futur. Elles ont tout aussi besoin d'être durables, pour un effet continu sur la durabilité des investissements. Or, la dynamique n'est pas acquise. Par exemple, les contrats de délégation de gestion ont besoin d'être suivis, évalués et ajustés en fonction de l'évolution du contexte. Il en est de même des Pactes de durabilité dont le suivi et le contrôle des engagements des parties prenantes est un élément déterminant pour la pérennité des investissements.

4.4. Facteurs favorables à la durabilité des investissements

Les acteurs rencontrés évoquent plusieurs

facteurs qui peuvent, ensemble, être regroupés en trois principales catégories à savoir, le programme lui-même, les acteurs et la qualité des interventions. En plus, il y a la prise en compte des thèmes transversaux et l'introduction des innovations dans la mise en oeuvre des projets.

4.4.1. Les facteurs liés au programme

■ Le programme a su dès le départ intégrer la problématique de durabilité, les intérêts des groupes cibles et l'approche participative dans sa formulation et dans celle des projets. La définition claire des principes de durabilité et les analyses rigoureuses et périodiques des risques y compris les risques liés à la durabilité expliquent fondamentalement la focalisation sur la durabilité des actions mises en oeuvre.

4.4.2. Les facteurs liés aux acteurs du programme

■ Le programme a su mobiliser à la fois les communautés, des acteurs publics et des organisations non étatiques autour des enjeux de la durabilité des actions mises en oeuvre.

■ Les acteurs publics au niveau local confirment que l'engagement « politique » en faveur de la durabilité a créé dans une certaine mesure, un cadre propice à son intégration dans l'exécution des projets. Par exemple, la plupart des communes ont créé ou dynamisé des cadres de concertation sur l'eau et l'assainissement pour prendre en compte la question de la durabilité. Certaines communes ont mis à la disposition des projets des sites sécurisés d'installation des ouvrages et ont signé des pactes de durabilité.

■ Des organisations exécutantes disposant des compétences techniques et managériales pour mener à bien les activités ciblées : les actions menées exigent des compétences, en particulier l'habileté à la gestion de la participation active et la maîtrise des techniques d'animation à l'aide d'outils appropriés afin d'amener les communautés et les élus locaux à entrer en interaction, à réfléchir et à communiquer entre eux pour faciliter la mise en oeuvre des actions de durabilité.

■ Des acteurs favorisant le travail en partenariat : le cadre favorable à la durabilité, réside aussi dans le partenariat multi-acteurs qui a facilité le travail et qui a permis de bien mener les activités en direction des usagers du service public. On a noté que le travail en partenariat entre les institutions publiques, les élus locaux, les services techniques communaux, les OSC et les prestataires privés s'est caractérisé principalement par une communication permanente entre les parties concernées, une complémentarité des rôles, responsabilités et tâches entre elles et une coordination fluide et constructive.

■ En effet, l'équipe du Fonds ANE, réalise des suivis sur le terrain à travers lesquels, en interaction avec les équipes des projets, elles examinent les processus de mise en oeuvre, soumettent les projets à des analyses rigoureuses de risques y compris ceux liés à la durabilité, analysent les paramètres déterminant l'aboutissement optimal des projets et apportent un appui-conseil.

4.4.3. Les facteurs relatifs à la qualité de la mise en oeuvre des projets

■ Les interventions menées par les différents projets ont réussi à mobiliser les populations cibles et les communes sur l'importance de la durabilité. Les communautés par exemple facilitent en leur sein, l'accès des ménages aux latrines en mobilisant des financements locaux grâce aux tontines. Il est également rapporté que les communautés ont recours à cette source de financement pour la réparation des points d'eau. La disponibilité des financements locaux et l'appropriation communautaire des investissements constituent des leviers importants de la durabilité.

■ Quant aux Communes, on note une émergence d'actions positives portant sur la budgétisation des coûts d'entretien et de maintenance des ouvrages, le fonctionnement des comités communaux sur l'eau et l'assainissement et la signature des pactes de durabilité.

■ L'efficacité perçue de l'approche participative adoptée par les projets en direction des Communes et des usagers du service public de

l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement qui a permis de développer les aptitudes, les compétences et la confiance en soi dont les différentes parties prenantes notamment les groupes cibles ont besoin pour continuer les activités après l'arrêt des appuis extérieurs.

■ D'après les acteurs, les expériences menées ont une dynamique positive parmi les usagers et les communes et ont déclenché un processus de changement de leurs comportements en améliorant leurs connaissances sur différents aspects en rapport avec la durabilité, en développant leurs habilités et en créant un sentiment d'engagement en faveur de cette thématique.

4.4.4. Prise en compte des thèmes transversaux

Il ressort de l'examen des interventions des projets AEPHA que d'importants efforts ont été fournis pour la prise en compte des thèmes transversaux édictés dans les lignes directrices de l'appel à projets.

Gouvernance : les projets ont accompagné les communes à mettre en place des outils qui limitent les pertes et les fraudes dans la mobilisation des redevances eau et qui permettent d'assurer la traçabilité des dépenses relatives à ces redevances. Cela s'illustre par l'installation des compteurs sur les forages permettant d'évaluer la quantité d'eau pompée, de déterminer le montant des redevances et d'assurer un suivi efficace de leur recouvrement. Aussi, un accent est-il mis sur les parties prenantes et les relations qui existent entre elles, le renforcement de la veille citoyenne et de la reddition des comptes dans le secteur eau et assainissement au niveau de plusieurs communes.

Egalité de genre : le programme a mis l'accent sur la présence et le rôle des femmes dans la gestion des ouvrages d'eau et d'assainissement. Les sanimarkets et les latrines publiques sont gérés par des jeunes hommes et femmes. Le genre a été pris en compte par certains projets, aussi bien dans le recrutement du personnel de mise en oeuvre, les formations réalisées, que dans le recrutement des consultants pour la

réalisation des études. Par exemple, l'on a veillé à ce que les équipes de consultants recrutés soient genre-sensibles ou que les agents de collecte de données sur le terrain soient déployés en binômes mixtes. Le genre y compris les personnes vulnérables a été également pris en compte dans la réalisation des ouvrages d'assainissement. Des latrines sexo spécifiques et hando-sexo spécifiques ont été réalisées, afin d'en faciliter l'accès aux deux genres et aux personnes à mobilité réduite. Ces actions ont été réalisées en vue d'entreprendre l'intégration de l'égalité de genre dans la gouvernance locale de l'eau.

Changement climatique : les technologies promues dans le cadre des projets pour la réalisation des infrastructures tiennent largement compte des enjeux liés à la protection de l'environnement et aux changements climatiques. Ainsi, l'énergie solaire a été retenue comme la principale source d'énergie à utiliser pour les postes d'eau autonomes réalisés.

Emploi des jeunes et des femmes : les projets dans la recherche de la promotion de l'emploi des femmes et des jeunes locaux ont

été établi un partenariat avec la Fondation Eijkelpamp déjà existante pour la gestion professionnelle des ouvrages. Cette Fondation fait la promotion des AEPS équipés de système de prépaiement⁵ avec une expérience de partenariat public privé avec des communes de la zone d'intervention. Cette structure a favorisé l'emploi pour les jeunes locaux pour la gestion professionnelle des ouvrages. Des mesures d'accompagnement ont été mises en oeuvre pour certains métiers spécifiques dans le but de favoriser l'emploi des jeunes et des femmes. Il s'agit des métiers (i) d'artisans réparateurs d'ouvrages d'eau pour lequel, les communes ont été encouragées à motiver les jeunes artisans mécaniciens, plombiers et électriciens à s'intéresser à la question de l'entretien et de la maintenance des ouvrages d'eau et à se mettre en groupement avec les communes ; (ii) de fontainier orienté vers les jeunes gens et les femmes des villages et quartiers de villes ; (iii) de revendeur de produits d'assainissement qui est promu chez les commerçantes locales ; (iv) d'intermédiation sociale qui privilégie l'emploi des jeunes et tout en prenant en compte l'égalité de genre.



Artisan-réparateur dépannant un forage équipé de pompe à motricité humaine à Koda N'Kparou, commune de Gogounou, octobre 2019 (SNV Bénin)

⁵ Rapport narratif annuel 2019 : Point 2.5 Prise en compte des questions transversales de gouvernance, emploi des jeunes, égalité de genre, changement climatique. HELVETAS*

4.5. Facteurs limitants

Malgré les accomplissements significatifs enregistrés et la réussite des initiatives réalisées, les acteurs attirent l'attention sur un certain nombre d'obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre des projets et évoquent quelques limites qui peuvent être regroupées ainsi qu'il suit :

- Temps alloué à la réalisation des projets
D'une durée moyenne de 2,5 ans, la majorité des actions menées est jugée insuffisante si l'on considère la grandeur de l'effort à déployer pour le renforcement des capacités des communes pour opérer des changements durables dans la gouvernance locale de l'eau et de l'assainissement. En effet, les acteurs rencontrés trouvent que les actions menées étaient essentielles pour susciter et déclencher la prise de conscience en matière de durabilité. Cependant, elles restent encore insuffisantes pour induire des changements durables de comportement.

- Les importantes réformes en cours dans le sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural.
Il faut également noter que selon les acteurs rencontrés, les discussions sur l'adaptation du programme aux importantes réformes engagées par le gouvernement dans le domaine de l'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural, ont été longues en ce sens qu'elles ont retardé ou ont conduit à réorienter certaines activités d'AEP vers l'HA.

- Faible réalisation d'ouvrage AEPHA handi spécifiques.
Les projets financés ont réalisé peu d'ouvrages AEPHA handi spécifiques et n'ont donc pas contribué fortement à réduire l'iniquité et l'exclusion sociale quant à l'accès aux ouvrages sanitaires et d'eau potable.

4.6. Leçons apprises

Lors de l'analyse de l'expérience des organisations exécutantes dans la composante AEPHA, plusieurs constats ont émergé pour permettre de faire ressortir un ensemble des leçons apprises. Ces leçons sont présentées et discutées en deux phases à savoir :(i) implémentation du processus de travail des

organisations exécutantes et (ii) la mise en œuvre et le suivi de leurs actions par rapport à la durabilité.

- L'enjeu de la durabilité est collectif et par conséquent partenarial. Les interventions auprès des Communes exigent la collaboration avec les acteurs politiques et coutumiers locaux ainsi que d'autres intervenants qui de par leur position peuvent s'y impliquer et contribuer à la mise en œuvre des actions de durabilité. L'illustration de cette leçon est la dynamique créée par les relais communautaires et les chefs de villages dans la mise en œuvre du post FDAL de l'ATPC pour assurer le maintien du statut FDAL des localités.

- Les actions d'informations et de sensibilisations des parties prenantes sur l'enjeu de la durabilité doivent être envisagées au lancement et programmées tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre des initiatives. Cette leçon est illustrée par l'organisation des sessions de formation de base et de conceptualisation de la durabilité dispensée au début du processus. C'est le point que la plupart des parties prenantes citent en premier lieu pour répondre à la question relative aux facteurs clés d'intégration de la durabilité dans les actions. C'est un acquis qui peut durer et contribuer à l'amélioration des efforts de durabilité.

- Les actions de renforcement de capacités sont toujours pertinentes afin d'augmenter les chances de réussite. Avec les capacités nécessaires, tous les intervenants au niveau des communes dont les personnes relais deviennent de plus en plus aptes à mobiliser la communauté ainsi que les ressources locales potentielles et à mener à bien toutes les activités. Le fait d'identifier et de travailler avec des champions communautaires serait également avantageux pour la durabilité.

- L'ATPC étant une approche qui proscrit la subvention pour la construction de latrines, il est nécessaire de prévoir la conception des latrines améliorées adaptées au milieu avec la participation des acteurs locaux (services techniques et maçons qualifiés) pour trouver des modèles de latrines résistantes, à coûts abordables, facilement acceptables et accessibles aux communautés.

■ La participation des acteurs locaux (services techniques et maçons qualifiés) dans la conception des latrines améliorées adaptées au milieu est gage de succès dans la recherche des modèles de latrines résistantes, à coûts abordables et facilement acceptables par les communautés.

4.7. Défis

Le défi majeur consiste à pérenniser les nouveaux comportements et les changements obtenus par le programme en matière de durabilité chez les communautés et aussi chez les acteurs nationaux et locaux. Ceci inclut

fondamentalement :

- Le respect des clauses des pactes de durabilité signés ;
- Le leadership institutionnel au niveau local ;
- L'enracinement du contrôle citoyen de l'action publique au niveau local ;
- Le renforcement continu des capacités des services techniques communaux et des élus locaux.



Tous les ménages ont réalisé et utilisent chacun une latrine familiale dans le village de Makpéhogon, commune d'Agbangnizoun. Un groupement de femmes se charge du suivi post-FDAL et s'assure de l'utilisation et de l'entretien adéquat des latrines (propreté, couverture du pot de WC, etc.), avril 2022 (SNV Bénin).

5. Présentation des résultats de l'étude pour la composante GIRE

5.1. Bonnes pratiques mises en œuvre par les projets GIRE

Dans le domaine de la GIRE, l'analyse des interventions, a permis d'identifier de bonnes pratiques dont les valeurs ajoutées favorisant la durabilité des interventions et des acquis. Ces bonnes pratiques résident, entre autres, dans i) les savoirs faire endogènes qui ont été valorisés, ii) les techniques de protection des eaux et des sols, introduites qui renforcent les capacités de réponse des acteurs locaux aux problèmes de gestion des ressources en eau, tels que les inondations, érosions ou les crues iii) les groupes sociaux usagers de l'eau qui ont été organisés pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'actions communautaires. Par ailleurs, d'importantes innovations ont été introduites par les projets de GIRE, telles que l'utilisation des TIC pour renforcer la diffusion de l'information ou la mise en place de partenariats impliquant à la fois les communautés, les administrations communales, les services déconcentrés de l'Etat et des opérateurs privés.

Au nombre de ces bonnes pratiques, on peut retenir :

- Développement de pratiques antiérosives de conservation des eaux et des sols (CES);
- Réalisation des cartes communautaires comme outil de dialogue entre les différents usagers des ressources en eau ;
- Mise en place d'un mode de gestion communautaire d'une plantation de cocotiers réalisée en vue d'endiguer l'érosion des sols et la vulnérabilité des populations aux crues et inondations ;
- Valorisation de la ressource eau et réduction de la pollution des cours d'eau à travers le développement de la filière de transformation de la Jacinthe d'eau ;
- Mise en place d'un système d'alerte précoce

(SAP) communautaire contre les et inondations ;

- Mise en place d'organes de préfiguration des CLE à partir des groupes socio-professionnels préexistants ;
- Promotion d'une gouvernance inclusive basée sur la mise en synergie intra et extra-communautaire pour une gestion concertée des ressources en eau ;
- Processus inclusif de planification locale de gestion des ressources en eau ;
- Recherche d'opportunités de financement complémentaire pour la mise en œuvre des actions répondant aux préoccupations des communautés mais non éligibles au Fonds ANE

Les caractéristiques singulières de chacune de ces pratiques sont présentées, ci-après.



Formation sur la réalisation des diguettes en terre consolidées afin de limiter l'érosion du sol à Kotokpa, commune de Zogbodomey, septembre 2020 (CIDR Pamiga)

5.1.1. Développement de pratiques antiérosives de conservation des eaux et des sols (CES)

Objectifs	Réduire les effets négatifs des crues, des inondations et du ruissèlement des eaux
Description de la bonne pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre l'érosion du sol (exemple de la localité de Sodji-Commune de Zè) • Récupération des terres cultivables dénudées • Réduction des effets des inondations récurrentes
Mise en oeuvre	<p>Logique opérationnelle basée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification préalable des savoirs faire endogènes • Amélioration des pratiques endogènes • Introduction de nouvelles techniques telles que les réalisations de haies de vétivers, de cordons pierreux, de canaux d'irrigation, de digue de sable en sac, de zaïs, de demi-lune, de fascines et des retenues d'eau • Formation des groupes cibles à la maîtrise des techniques de réalisation des dispositifs de CES
Valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des savoirs faire des groupes cibles • Accroissement des moyens pour lutter efficacement contre l'érosion ou de récupération des sols • Maîtrise des effets du ruissèlement des eaux, des crues ou des inondations
	Durabilité
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques peu onéreuses, c'est-à-dire que les populations peuvent reproduire elles-mêmes la pratique du fait que son coût est à leur portée.
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique par les services déconcentrés de l'Etat en charge de l'eau, à travers des conseils et des formations in situ
Durabilité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'érosion des sols • Régénération de la végétation • Protection des micros-écosystèmes
Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Procédés techniques non complexes • Intrants nécessaires mobilisables à l'échelle locale • Techniques individuelles ou collectives reproductibles
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation et adhésion des populations • Existence de valeurs traditionnelles d'entraide

La pratique a été mise en oeuvre dans le cadre du projet « *Opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux par un système de Paiement pour Services Ecosystémiques dans la basse et moyenne vallée de l'Ouémé (GIRE- PSE) dans l'Atlantique (Zè, Toffo), le Zou (Zogbodomey, Zagnanado, Quinhi) et dans le Plateau (Adja-Ouèrè)*, exécuté par **CIDR Pamiga**.

5.1.2. Réalisation participative des cartes communautaires comme outil de dialogue entre les différents usagers des ressources en eau

Objectifs	Promouvoir une meilleure gestion des ressources en eau dans les terroirs basée sur une connaissance de la ressource et des écosystèmes
Description de la bonne pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des ressources en eau, des écosystèmes et usages massifs.
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation participative des cartes communautaires impliquant la responsabilisation des communautés dans la prise de décision • Inventaire des ressources en eau et écosystèmes • Identification des différents acteurs parties prenantes pour une meilleure gestion des ressources. • Répertoire des usages de l'eau et des éventuelles sources de conflits liés aux ressources en eau
Valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des capacités d'appropriation des terroirs par les communautés • Représentation des différentes réalités des terroirs, • Visualisation et analyse de la situation de l'exploitation actuelle ou future des ressources en eau
	Durabilité
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme de paiement pour les services écosystémiques • Promotion des filières à valeur marchande certaine • Mise en œuvre d'une dynamique entrepreneuriale (formation des GIE) • Mise en œuvre de l'approche « construire sur l'existant » • Conscientisation par les acteurs sur la valeur monétaire de la préservation des écosystèmes
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Emergence des Comité Communaux de l'Eau • Implication des communes à travers l'organisation de dialogue à l'échelle des arrondissements (mise en place des Groupes Mobiles de Concertation) • Implication des groupes socio-professionnels -société civile • Appui des services techniques communaux
Durabilité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de faisabilité technique et environnementale • Utilisation des équipements peu ou non polluants • Valorisation des techniques locales de conservation/préservation des écosystèmes • Suivi possible de l'évolution de la situation des ressources en eaux et des actions anthropiques, puisque les cartes établissent une situation de référence
Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des acteurs communautaires sur la cartographie participative • Utilisation des approches et techniques de formation appropriées aux réalités de chaque communauté • Responsabilisation progressive des CCE pour la poursuite des actions GIRE • Utilisation des techniques simples et d'un entretien facile de conservations des eaux et du sol (haies, moellons, mares, aménagement des berges par empierrement, végétalisation, embarcadères, etc.) • Réalisation des cartes selon une approche basée sur la connaissance des réalités des terroirs par les communautés
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Cohésion sociale, intégration des couches vulnérables, promotion de la main d'œuvre locale, etc. • Adhésion des groupes socio-professionnels motivés par la sauvegarde de leurs intérêts fonciers • Implication des notables et chefs de village ou chefs de terres

La pratique a été mise en œuvre dans le cadre du projet « *Opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux par un système de Paiement pour Services Ecosystémiques dans la basse et moyenne vallée de l'Ouémé (GIRE- PSE) dans l'Atlantique (Zè, Toffo), le Zou (Zogbodomey, Zagnanado, Ouinhi) et dans le Plateau (Adja-Ouèrè)*, mis en œuvre par **CIDR Pamiga**.

5.1.3. Mise place d'un mode de gestion communautaire d'une plantation de cocotiers réalisée en vue d'endiguer l'érosion des sols et la vulnérabilité des populations aux crues et inondations.

Objectifs	Assurer une gestion durable de l'investissement réalisé dans le cadre du projet
Description de la bonne pratique	Mise en collaboration synergique de groupes d'acteurs conscients de l'intérêt pour l'investissement
Mise en oeuvre	Logique opérationnelle <ul style="list-style-type: none"> • L'établissement d'un partenariat impliquant une commune, un opérateur privé et les populations • La commune est le garant institutionnel de l'investissement, les communautés sont en charge l'exploitation de la plantation et le privé (entreprise) en charge du développement du marché
Valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation des berges du Lac Hlan • Valorisation économique de la plantation • Création d'emplois et de revenus pour la population
	Durabilité
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Activité économique qui assurera le financement de l'entretien
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Implication de la commune, d'une structure privée et des communautés • Formalisation de ces implications par un contrat dans lequel chaque partie s'engage à jouer ses rôles et responsabilités
Durabilité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de faisabilité technique et environnementale • Valorisation des techniques locales de protection des sols et de lutte contre l'érosion des sols
Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance / maîtrise des techniques d'exploitation par les populations (pratiques endogènes)
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des communautés dans la gestion de la plantation • Communautés motivées par les emplois et les gains de revenus résultant de l'activité ce qui favorise leur adhésion aux principes de la GIRE

La pratique a été mise en oeuvre dans le cadre du projet « *Opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux par un système de Paiement pour Services Ecosystémiques dans la basse et moyenne vallée de l'Ouémé (GIRE- PSE) dans l'Atlantique (Zè, Toffo), le Zou (Zogbodomey, Zagnanado, Ouinhi) et dans le Plateau (Adja-Ouèrè)*, mis en oeuvre par **CIDR Pamiga**

5.1.4. Valorisation de la ressource eau et réduction de la pollution des cours d'eaux à travers le développement de la filière de transformation de la Jacinthe d'eau

Objectifs	Promouvoir la valorisation économique des ressources en eau
Description de la bonne pratique	Désengorgement du cours d'eau de la jacinthe d'eau qui empêche une bonne exploitation de la ressource (navigation et pêche)
Mise en oeuvre	<p>Logique opérationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de techniques et d'outils de collecte sécurisée de la jacinthe d'eau • Formation des populations à la collecte sécurisée et la transformation de la jacinthe d'eau • Recrutement de coachs (service commercial, production et bulles d'entreprises) • Recherche et test en laboratoire sur la jacinthe d'eau (pads, granulés, contreplaqué, brique)
Valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance accrue de la jacinthe par les communautés, à savoir son évolution, impacts sur l'écosystème et possibilités de valorisation économique ; • Développement d'une chaîne de valeur de la Jacinthe d'eau : mise sur le marché de produits divers concourant au renforcement d'autres activités agricoles (ex : engrais destiné à la fertilisation des champs), permettant de lutter contre l'envahissement des cours d'eau par cette plante • Création d'emplois et de revenus durables pour la population • Produits élaborés et procédés de fabrication mis au point
	Durabilité
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une filière autour de la JE favorisant l'emploi des jeunes et des femmes (vannerie, compost, contre-plaqué, etc.) • Ressources financières générées permettant de couvrir les charges d'exploitation • Création de revenus en faveur des groupements socio-professionnels
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Création de bulles d'entreprises • Partenariat construit avec un privé pour le développement du marché • Implication des groupements socioprofessionnels
Durabilité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'encombrement des cours d'eau par la jacinthe d'eau • Développement de la biodiversité grâce au désencombrement des cours d'eau • Enjeux environnementaux connus des populations
Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques d'exploitation connues des communautés • Formation des acteurs locaux, (collectrices et transformatrices) de jacinthe
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement accru des communautés dans la lutte contre l'envahissement de la jacinthe d'eau, motivées par les opportunités de revenus • Populations conscientes des enjeux environnementaux et des possibilités d'agir sur le milieu

La pratique a été mise en oeuvre dans le cadre du projet « *Nouvelle vallée du pays Wémé GIRE (NVW-GIRE) : Aguégus, Adjohoun, Bonou et Dangbo* », exécuté par **PROTOS**

5.1.5. Mise en place d'un système d'alerte précoce (SAP) communautaire contre les crues et inondations

Objectifs	Réduire la vulnérabilité des populations aux crues et inondations par une veille opérationnelle de leur survenue
Description de la bonne pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir avec les populations un système d'alerte basé sur leurs connaissances de la manifestation des crues et des inondations • Mise en connexion avec le SAP national dont les alertes ne parvenaient pas aux communautés en temps opportun.
Mise en oeuvre	<p>Logique opérationnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des repères connus par les communautés sur les inondations • Appui aux communautés pour la pose de balises permettant un suivi et une lecture de l'évolution des inondations • Utilisation des TIC pour la transmission des informations activant le SAP • Etablissement de partenariat avec les structures nationales en charge du SAP national
Valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'outil de Pré-alerte locale des populations contre les inondations • Connexion des communautés avec le système national d'alerte précoce • SAP reposant sur des balises ou repères connus par les populations
	Durabilité
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Faible coût de fonctionnement pour les communautés, requérant cependant leur volonté d'autofinancer les éventuelles dépenses liées au maintien du système, telles que par exemple, le renouvellement de la peinture ou le remplacement certaines balises
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat établi pour l'implémentation du SAP avec : SAP Bénin, DG Eau, Météo nationale et ANPC
Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du savoir des communautés pour la mise en place SAP • Partage des informations aux moyens des TIC qui assurent plus de célérité et une large diffusion aux acteurs
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des communautés diffusion des informations en cas d'alerte • Appropriation par les populations des problématiques environnementales

La pratique a été mise en oeuvre dans le cadre du projet « *Appui à la Synergie Locale pour l'Eau (PSL Eau), dans les départements de l'Ouémé (Sèmè-Podji et Porto-Novo) et de l'Atlantique (Abomey-Calavi Sô-Ava et Zè)* », exécuté par **VNG International**

5.1.6. Mise en place d'organes de préfiguration des CLE à partir des groupes socio-professionnels existants

Objectifs	Créer un cadre local de gestion concertée des ressources en eau Améliorer la gouvernance des ressources en eau
Description de la bonne pratique	Organisation des acteurs locaux par la mise en place d'organes faitiers : (i) Groupes mobiles de concertation couplée avec des Comités Civils Communautaires par le Projet NVW-GIRE ; (ii) Comité Communautaire de l'Eau par le GIRE-PSE ; et (iii) Organes Locaux de l'Eau (OLE), plateforme de gestion concertée des ressources en eau, par le PSL Eau
Mise en oeuvre	Logique opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> • Identification des groupes socio-professionnels, usagers des ressources en eau • Sensibilisation des différents groupes aux problématiques des ressources en eau • Screening environnemental ayant consisté, à faire découvrir aux communautés les interactions entre les écosystèmes et les actions anthropiques dans les différents usages de l'eau • Analyse de l'évolution et des effets des différents usages à travers des jeux de rôles • Formation des groupes sur différents thèmes de la GIRE
Valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalisation anticipée du dispositif national de GIRE au plan local, par la mise en place d'organes de préfiguration aux CLE • Initiation de la concertation inter usagers des ressources en eau
Durabilité	
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Sans coût notable de fonctionnement, du fait qu'ils reposent sur des groupes préexistants
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance des différents groupes par les administrations communales ou préfectorales, création de cadre de gestion concertée des ressources en eau • Renforcement des rapports des différents groupes avec les services déconcentrés de l'Etat • Perspective d'intégration dans les CLE
Durabilité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure analyse et options d'actions en matière de gestion des ressources eau
Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des échanges entre différents groupes d'usagers
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation par groupe social d'usagers de l'eau • Auto-animation du cadre de concertation intergroupe • Appropriation par les populations des problématiques environnementales

La pratique a été mise en oeuvre dans le cadre des projets :

- « Nouvelle vallée du pays Wémé GIRE (NVW-GIRE) : Aguégoués, Adjohoun, Bonou et Dangbo », mis en oeuvre par **PROTOS-Join For Water**

- « Appui à la Synergie Locale pour l'Eau (PSL Eau), dans les départements de l'Ouémé (Sèmè-Podji et Porto-Novo) et de l'Atlantique (Abomey-Calavi Sô-Ava et Zè) », mis en oeuvre par **VNG International**

- « Opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux par un système de Paiement pour Services Ecosystémiques dans la basse et moyenne vallée de l'Ouémé (GIRE- PSE) dans l'Atlantique (Zè, Toffo), le Zou (Zogbodomey, Zagnanado, Quinhi) et dans le Plateau (Adja-Ouèrè), mis en oeuvre par **CIDR Pamiga**

5.1.7. Promotion d'une gouvernance inclusive basée sur la mise en synergie intra et inter communautaire pour une gestion concertée des ressources en eau

Objectifs	Améliorer la gouvernance des ressources en eau
Description de la bonne pratique	<p>Instauration des dialogues dynamiques et fructueux (orientations et décisions avisées) sur les problématiques de gestion des ressources en eau par la mise en place du mécanisme de concertation aux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intra-communauté • Inter-communautés avec les services déconcentrés de l'Etat et les élus locaux
Mise en oeuvre	<p>Logique opérationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des groupes communautaires à la nécessité de dialoguer en leur sein et avec les acteurs institutionnels • Formation des groupes aux thèmes relatifs à la gestion des ressources en eau • Appui à l'animation des cadres de dialogue et à la prise de décision • Appui à la mise en oeuvre des actions développées par les groupes sociaux
Valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation du cadre institutionnel GIRE au plan local par l'instauration de mécanisme de concertation inclusif dans le cadre des organes de bassins prévus dans le dispositif national de GIRE • Initiation de la concertation entre usagers des ressources en eau, les services déconcentrés de l'Etat et les élus locaux • Examen multi-acteurs des documents ou des questions et de la prise de décision associant à la fois les usagers, les services déconcentrés de l'Etat et les élus locaux
	Durabilité
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Faible coût de fonctionnement en ce sens que les concertations intra ou inter communautés reposent sur les mécanismes ou canaux endogènes.
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des administrations communales • Mobilisation des services techniques déconcentrés de l'Etat
Durabilité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la satisfaction des besoins en eau des écosystèmes • Intégration des effets des changements climatiques • Actions de conservation, de protection et de restauration des Ecosystèmes
Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Capacitation des acteurs locaux formés à poursuivre la mise en oeuvre des activités entreprises : protection des berges, reboisement, mise en place de mesures de protection des ouvrages d'eau et d'assainissement et entrepreneuriat • SDE susceptibles de fournir de l'assistance-conseil dans leurs domaines respectifs de compétences
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion des différents groupes sociaux d'usagers de l'eau au processus • Auto-animation du dialogue intra communauté • Appropriation par les populations des enjeux environnementaux

La pratique a été mise en oeuvre dans le cadre des projets :

- « *Nouvelle vallée du pays Wémé GIRE (NVW-GIRE) : Aguégus, Adjohoun, Bonou et Dangbo* », exécuté par **PROTOS-Join For Water**

- « *Appui à la Synergie Locale pour l'Eau (PSL Eau), dans les départements de l'Ouémé (Sèmè-Podji et Porto-Novo) et de l'Atlantique (Abomey-Calavi Sô-Ava et Zè)* », exécuté par **VNG International**

- « *Opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux par un système de Paiement pour Services Ecosystémiques dans la basse et moyenne vallée de l'Ouémé (GIRE- PSE) dans l'Atlantique (Zè, Toffo), le Zou (Zogbodomey, Zagnanado, Quinhi) et dans le Plateau (Adja-Ouèrè)*, exécuté par **CIDR Pamiga**.

5.1.8. Processus inclusif de planification locale de gestion des ressources en eau

Objectifs	Doter les communautés d'un plan d'actions pour la gestion des ressources en eau et la satisfaction de besoins spécifiques
Description de la bonne pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et analyse des problèmes inhérents à la gestion des ressources en eaux et les besoins d'amélioration des conditions de vie des populations • Choix d'actions à mettre en oeuvre
Mise en oeuvre	<p>Logique opérationnelle : Appui à l'auto-identification de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Problèmes inhérents à la gestion des ressources en eaux à travers les jeux de rôles, la cartographie des ressources en eau • Réponses locales déjà mises en oeuvre pour y faire face. Dans le cadre du PSL Eau, 61 initiatives ou réponses locales à la GIC/VERE réparties dans 4 catégories d'initiatives identifiées pour l'opérationnalisation de la GIRE à savoir : (i) la régulation des flux hydriques ; (ii) le développement d'habitat résilient aux crues ; (iii) la valorisation économique des ressources en eau ; (iv) la restauration des écosystèmes et infrastructures vertes ; et (v) le système d'alerte précoce (SAP) communautaire dans la zone d'intervention du projet • Actions par les populations. Dans le cadre du projet NVW, 6 catégories d'actions identifiées, à savoir (i) de renforcement des liens sociaux, (ii) de renforcement de l'attractivité de la zone, (iii) de renforcement de la navigabilité des cours d'eau, (iv) de production, (v) de protection de la biodiversité et (vi) lutte contre la pollution
Valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalisation du cadre institutionnel de GIRE au plan local par l'instauration de mécanisme de concertation inclusif, préfigurant les dialogues et concertations qui doivent avoir lieu dans le cadre des organes de bassins prévus dans le dispositif national de GIRE • Facilitation de la concertation entre les usagers des ressources en eau, les services déconcentrés de l'Etat et les élus locaux • Examen multi-acteurs des documents ou des questions et de la prise de décision associant à la fois les usagers, les services déconcentrés de l'Etat et les élus locaux • Facilitation de l'élaboration et de la mise en oeuvre participatives de plans d'actions de GIRE : les PAC préfigurent de la mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) prévus dans le dispositif national de GIRE
	Durabilité
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilités de partenariats financiers avec des projets ou programmes qui appuient les initiatives portées par les groupes sociaux professionnels en matière de gestion des ressources naturelles et de valorisation des ressources en eau
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des administrations communales à travers l'organisation de dialogue à l'échelle des arrondissements et mairies • Mobilisation des services déconcentrés de l'Etat
Durabilité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des impacts négatifs d'origine anthropologique et /ou de changements climatiques sur les ressources en eau et les écosystèmes grâce au choix et à la mise en oeuvre des actions de GIRE • Appropriation par les populations des enjeux environnementaux

Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Savoirs faire endogènes valorisés dans le cadre des actions de GIRE • Possibilités de partenariats techniques entre les acteurs locaux et les intervenants extérieurs (ONG, services déconcentrés de l'Etat)
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation et adhésion des groupes d'utilisateurs de l'eau • Implication des communautés et des groupes d'utilisateurs de l'eau dans le processus de planification • Prise en compte de la satisfaction des besoins en eau

La pratique a été mise en oeuvre dans le cadre des projets :

- « Nouvelle vallée du pays Wémé GIRE (NVW-GIRE) : Aguégus, Adjohoun, Bonou et Dangbo », exécuté par **PROTOS-Join For Water**
- « Appui à la Synergie Locale pour l'Eau (PSL Eau), dans les départements de l'Ouémé (Sèmè-Podji et Porto-Novo) et de l'Atlantique (Abomey-Calavi Sô-Ava et Zè) », mis en oeuvre par **VNG International**
- « Opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux par un système de Paiement pour Services Ecosystémiques dans la basse et moyenne vallée de l'Ouémé (GIRE- PSE) dans l'Atlantique (Zè, Toffo), le Zou (Zogbodomey, Zagnanado, Ouinhi) et dans le Plateau (Adja-Ouèrè), exécuté par **CIDR Pamiga**



Atelier d'élaboration des plans d'actions communautaires (PAC) avec les acteurs locaux à Dangbo, novembre 2019 (SNV Bénin)

5.1.9. Recherche d'opportunités de financement complémentaire pour la mise en œuvre des actions répondant aux préoccupations des communautés mais non éligibles au Fonds ANE

Objectifs	Assurer le financement des actions concourant à la satisfaction des besoins exprimés par les populations dans le cadre des diagnostics des problématiques de GIRE mais qui n'étaient pas éligibles au financement du programme OmiDelta
Description de la bonne pratique	Construction de synergies d'actions avec des partenaires actifs dans les localités pour assurer le financement des activités de sécurité alimentaire complémentaires à celles financées par le Fonds ANE du programme OmiDelta
Mise en œuvre	Logique opérationnelle basée sur : <ul style="list-style-type: none"> • Identification d'opportunités de financement complémentaires par d'autres PTFs ou d'actions complémentaires (par exemple : construction d'une rampe d'accès à une passerelle existante) • Concertations préliminaires pour explorer les possibilités de collaboration, à savoir les activités qui peuvent être menées conjointement • Négociations des principes, des procédures et calendriers d'intervention, qui favorisent les deux parties
Valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des besoins spécifiques des populations • Mobilisation et adhésion des groupes cibles aux actions de GIRE • Mutualisation des interventions
Durabilité	
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Financement mutualisé des activités des projets • Accroissement des revenus des communautés grâce aux activités génératrices de revenus promues
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de partenariats inter structures d'intervention • Développement de comportements collaboratifs • Suivi & évaluation conjoint impliquant les co-financiers
Durabilité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte antiérosive • Conservation des écosystèmes aquatiques • Conservation / restauration des forêts
Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation des approches et des savoirs faire
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation et adhésion des populations aux actions de GIRE

La pratique a été mise en œuvre dans le cadre des projets :

- « Nouvelle vallée du pays Wémé GIRE (NVW-GIRE) : Aguégoués, Adjohoun, Bonou et Dangbo », exécuté par **PROTOS-Join For Water**

- « Appui à la Synergie Locale pour l'Eau (PSL Eau), dans les départements de l'Ouémé (Sèmè-Podji et Porto-Novo) et de l'Atlantique (Abomey-Calavi Sô-Ava et Zè) », exécuté par **VNG International**

5.2. Innovations introduites par les projets GIRE

L'exploration de la mise en oeuvre des projets de GIRE permet de cerner, au travers des pratiques, des innovations qui viennent consolider les capacités d'action des acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Entre autres, les principales innovations identifiées sont les suivantes :

- L'utilisation des drones pour la cartographie permet à des acteurs locaux d'investir, dans des prises de vues aériennes bien ciblées à des intervalles très rapprochés et à des coûts moins exorbitants.
- L'utilisation des techniques de l'information et de la communication (TIC), à travers des smartphones, permet la collecte et la transmission des informations notamment dans le cadre du SAP communautaire, en temps réel. Elle permet également la diffusion, l'analyse des informations et la prise de décisions rapides par les acteurs, dans le cadre de la gestion des inondations.
- L'introduction de cartes des ressources en eau à l'échelle communautaire ; présentant des réalités des ressources en eau, dans un milieu qui les méconnaissait en tant que moyen à sa portée, et assurant un renforcement appréciable des capacités d'analyses et de proposition d'actions d'aménagements des terroirs par les communautés.



Participation des groupes cibles à la réalisation des cartes communautaires des ressources en eau de la commune de Zogbodomey, novembre 2019 (SNV Bénin)

- Le partenariat tripartite : Public (commune garant de l'investissement), Privé (entreprise d'études en charge du développement du marché) et Population (communautés en charge de l'exploitation de la plantation de cocotiers dans le cadre du projet GIRE-PSE) est une innovation, en ce sens qu'elle met en relation trois catégories d'acteurs pour assurer l'exploitation durable d'un investissement.
- L'introduction de la collecte sécurisée et la transformation de la jacinthe d'eau en une gamme de produits permettant de faire de la lutte contre ce fléau une opportunité économique, tout en réduisant ses effets négatifs. Toutefois, il faut craindre l'effet pervers, à savoir que la logique d'économie de rente prenne le pas sur la logique d'endiguer véritablement le fléau.
- Les jeux de rôles permettant aux acteurs locaux de se rendre compte des interactions de leurs usages respectifs des ressources en eau et d'en déduire les problématiques, les menaces, les réponses préexistantes et possibles. Ces outils permettent en un temps plus bref, la découverte, l'analyse de la situation des ressources en eau, la mise en évidence des conflits potentiels et la concertation entre des acteurs en vue d'options salvatrices. Par ailleurs, les approches ludiques sont réputées amoindrir les cristallisations de la position des acteurs.
- L'approche services écosystémiques pour le développement socio-économique et la résilience aux changements climatiques est très explicite en ce sens qu'elle combine quatre types de services (présentés ci-dessous), répondant aux préoccupations des acteurs locaux.



Services socio-culturels

- Préservation sociale des lieux sacrés et sacralisation des lieux pour la conservation écologique
- Education à l'environnement (écoliers, étudiants)
- Reboisement
- Bulles d'entreprises (vannerie de qualité, maraîchage, pisciculture, écotourisme, etc.)

Services d'approvisionnement

- Fabrication de charbon vert de jacinthe
- Reboisement
- Mise en place d'un système de distribution fluvio-lagunaire de ce qui est produit dans la zone d'intervention
- Fabrication d'aliments pour poissons à partir de JE et de larves de mouches soldats cultivées sur boues de vidange de latrines
- Fabrication de fibres végétales pour le secteur industriel
- Fabrication d'emballages biodégradables pour le conditionnement (y compris des produits de la zone d'intervention)
- Mise en place de mesures de protection des ouvrages d'approvisionnement en eau potable (information, action communautaire, plaidoyer, etc.)

Services de régulation (inondation, pollinisation)

- Reboisement (Mangroves / Utilisation du génie végétal pour le renforcement des berges)
- Promotion de l'utilisation des fertilisants organiques pour la réduction de la contamination des eaux par lessivage des champs inondés de produits chimiques et création d'unités de fabrication de fertilisants organiques de JE associée à d'autres intrants / lombricompostage
- Collecte et valorisation des jacinthes

Services de soutien

- Reboisement
- Extraction de la jacinthe d'eau pour mitiger les effets de détérioration de la qualité de l'eau, de contraction des réserves d'eau douce et de libération de gaz à effets de serre

LA NVW-GIRE SELON LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES

Source : Document de projet, page 9

■ Le pacte de durabilité pour la gestion des aménagements réalisés permet de formaliser la responsabilité et l'engagement des acteurs parties prenantes d'un investissement à en assurer une gestion durable, tout en permettant aux membres de la communauté d'en profiter. Entre autres expériences, on peut citer le pacte dans le cadre du projet PSL Eau pour la gestion du surcreusement réalisé aux fins de réduire la force et les effets du ruissellement de l'eau.

5.3. Prise en compte des thèmes transversaux

L'analyse des différents documents et des informations collectées auprès des organisations exécutantes et les autres partenaires du Fonds ANE permet de situer le niveau de réponse donnée à cette exigence du programme OmiDelta Fonds ANE.

Gouvernance : l'appui à l'émergence d'une bonne gouvernance a été opéré à deux niveaux. Au niveau des communautés où les différents projets ont travaillé à l'organisation des acteurs à la base impliqués dans l'exploitation des ressources en eau et ont mis en place des organes faïtiers endogènes au

sein desquels sont représentés les différents groupes socioprofessionnels. Cette organisation est assortie de l'instauration de dialogue aux fins de diagnostic, d'analyse des dossiers et de décision y relative.

L'implication et la responsabilisation des communautés ou groupes d'utilisateurs, des élus locaux, des administrations communales et des services déconcentrés de l'Etat, a élargi le cercle d'exercice de la gouvernance, dans le cadre des diagnostics, d'analyse des choix d'actions. Ainsi, les appuis apportés par les projets ont été une opportunité d'apprentissage et une avancée dans l'opérationnalisation du cadre de la GIRE.

Egalité de genre : l'une des manifestations de la prise en compte de cette thématique est la présence et le rôle des femmes et des hommes dans les organes faïtiers endogènes de gestion des ressources en eau. Il en a résulté la prise en compte des besoins des femmes dans les dialogues communautaires et dans le montage des actions pilotes. Ainsi par exemple, (i) dans le cadre du PSL Eau, sur les 103 relais communautaires formés et déployés 56 sont des hommes et 47 sont des femmes, (ii) le projet GIRE- PSE a procédé au ciblage de groupes de femmes pour la mise en oeuvre des activités et (iii) la NVW a conduit des sessions

sexo-spécifiques distinctes avec des hommes et avec des femmes dans le cadre du processus d'élaboration des PAC villages.

Dans tous les cas de figure, la sélection des groupes organisés préexistants en vue de la mise en place d'organes faïtiers endogènes de gestion des ressources en eau, en préfiguration des CLE, a pris en compte les deux sexes, en ciblant autant les groupes ou associations de femmes que d'hommes.

Changement climatique : les sensibilisations réalisées intègrent des thèmes sur les changements climatiques et leurs effets afin d'amener les communautés à prendre conscience de la nécessité de changer de paradigme. Une étude de vulnérabilité de la zone aux changements climatiques, en lien avec les inondations, a été initiée par le PSL Eau.

La diffusion des techniques antiérosives, la promotion des services écosystémiques, etc. constituent des moyens favorisant l'adaptation des populations de base aux effets de ces changements climatiques.

Emploi des jeunes et des femmes :

l'analyse des différents projets a montré qu'ils ont veillé à favoriser les jeunes et/ou des femmes, en créant des opportunités d'emplois résultants des actions mises en oeuvre. C'est le cas, dans le développement de la filière transformation de jacinthe d'eau par le projet NVW, où les femmes représentent 70 % de participant(e)s. On note également la formation des pépiniéristes pour la production de plants adaptés au reboisement des berges et des plaines inondables. Enfin, les jeunes (hommes ou femmes) ont été formés à l'entrepreneuriat par le Projet NVW.

Dans l'ensemble, il ressort de l'examen des interventions des trois projets que des efforts ont été fournis dans la prise en compte des thèmes transversaux grâce aux actions conjuguées de SNV et des organisations exécutantes. Ces thèmes transversaux ont été inscrits dans le cadre des résultats du Fonds ANE et des Projets avec des indicateurs de suivi des performances. Un plan d'action GJV a été élaboré par SNV et répercuté au niveau des organisations exécutantes et un suivi régulier est effectué pour sa mise en oeuvre.



Formation d'un groupement de collecte de jacinthe d'eau aux Aguégoués et échanges sur la GIRE, novembre 2019 (SNV Bénin)

5.4. Durabilité des investissements dans les projets de GIRE

Il résulte des approches de mise en œuvre de chacun des trois projets que trois niveaux d'opérationnalisation de la durabilité se distinguent.

■ La consolidation de la durabilité des investissements est réalisée au niveau de ses cinq dimensions. Les constats sont les suivants :

- En matière de durabilité financière, dans une proportion appréciable, plusieurs des investissements des projets financés reposent sur des modalités, des techniques qui quand, elles ne génèrent pas de ressources financières garantissant une capacité d'autofinancement, se révèlent peu onéreuses dans la mise en œuvre et leur reproductibilité. De ce point de vue, a priori, les investissements ou les bonnes pratiques identifiées, ont donc des chances d'être durables au plan financier, si les acteurs y compris les communes font preuve de volonté, d'engagement et d'ingéniosité dans la pérennisation des actions mises en œuvre à travers la mobilisation et la mutualisation des financements publics (budget communal, Etat, etc.) et les apports des opérateurs privés.
- Les conditions de durabilité institutionnelle résident dans l'établissement de partenariats

inter structures d'intervention : l'implication des communes, l'engagement des opérateurs privés impliqués, la collaboration avec les structures techniques de l'Etat au niveau central (cas du SAP communautaire), les communautés à travers leurs structures de participation, la mobilisation des services déconcentrés de l'Etat. Il s'agit, pour presque toutes, de conditions réalisables, mais on ne peut parier sur l'engagement optimal et permanent des différents types de structures d'intervention. C'est dire qu'au plan institutionnel, la durabilité des investissements ou des pratiques reste fragiles.

La durabilité de l'engagement des uns, requiert la poursuite des actions de plaidoyer pour susciter une plus grande volonté politique à promouvoir la GIRE au niveau local et à améliorer les conditions de travail des acteurs amenés à jouer des rôles importants. Aussi l'engagement citoyen à travers les communautés organisées est-il indispensable pour catalyser une plus grande proactivité des responsables politiques et administratifs. En revanche, l'engagement durable des opérateurs privés est lié à l'existence d'opportunités financières qu'ils cherchent à capter.



Danger – mobilisation pour le sauvetage

L'eau est là – évitez les mauvais comportements, les déplacements non essentiels

L'eau vient – accélérez les récoltes, renforcez les maisons, greniers et enclos, surveillez les enfants, personnes âgées et handicapés

Tout va bien mais restez vigilant

Implantation de balises pour la mise en œuvre du système d'alerte précoce communautaire, novembre 2020 (VNG International)

- La durabilité environnementale réside dans le fait que les interventions contribuent significativement à i) la prise de conscience des groupes d'usagers des ressources en eau et des enjeux y relatifs, ii) l'engagement des acteurs locaux dans des actions de GIRE à impacts positifs sur les ressources en eau, iii) l'application de mesures administratives ou réglementaires de protection des ressources naturelles et iv) la mise en oeuvre des résultats issus des différentes études d'impact socio-environnemental.

- La durabilité technique repose sur des actions concrètes au moyen des technologies simples et répliquables, la formation, la valorisation des savoirs faire endogènes ou l'appui des services techniques déconcentrés de l'Etat, qui se consolident entre-elles. Plusieurs pratiques procèdent d'une valorisation de savoirs faire endogènes basés sur des procédés non complexes et requérant des intrants mobilisables à l'échelle locale (digue, passerelles, cordon pierreux, Zaï, etc.). Aussi des nouvelles techniques ou technologies introduites, y compris les TIC/réseaux sociaux, sont-elles maîtrisées par les acteurs locaux. Dans l'ensemble, les bonnes pratiques identifiées sont empreintes d'une durabilité technique.

- La durabilité sociale des investissements et des pratiques réside dans : i) la mobilisation et l'adhésion des populations aux actions de GIRE, favorisées par la prise en compte de leurs préoccupations socioéconomiques, ii)

l'existence de valeurs traditionnelles d'entraide permettant la réalisation d'ouvrages individuels ou collectifs, iii) l'implication des communautés ou des groupes socioprofessionnels motivés par la sauvegarde de leurs intérêts, iv) l'implication des communautés dans la diffusion des informations sur la situation des ressources en eau, le changement climatique et l'auto-animation des cadres de concertation intergroupes. Toutefois, l'expérience montre que le point faible concernant l'appropriation sociale par les communautés est généralement lié à la baisse de l'enthousiasme des premiers moments. Au sein des organes faitiers, l'absence prolongée des leaders porteurs de la dynamique interne est souvent préjudiciable à l'efficacité sociale. Pour estomper cette tendance lourde, l'éveil des consciences, l'animation continue couplés à la prise en compte des besoins vitaux et primaires des populations, constituent une alternative probante.

■ Des pactes de durabilité dans lesquels les principaux acteurs se sont engagés à gérer durablement l'investissement selon des termes convenus d'accord parties, ont été signés. Tout comme dans l'AEPHA, de tels accords de gestion ont besoin d'être suivis, évalués et ajustés en fonction de l'évolution du contexte.

■ La prise en compte des thèmes transversaux contribue aussi à la durabilité des actions ou investissements découlant de la mise des trois projets de GIRE.



Dialogue communautaire dans la commune d'Abomey Calavi, octobre 2019 (VNG International)

5.5. Facteurs de succès et facteurs limitants

Plusieurs facteurs de succès et facteurs limitants sont communs aux trois projets de GIRE.

5.5.1. Des facteurs de succès

Dans l'ensemble, les trois principaux facteurs de succès ont été :

- Acuité des problématiques de GIRE dans les zones d'intervention, liées aux crues, inondations, au comblement des canaux ou couloirs de l'eau, aux ruissellements des eaux, pollutions des eaux, à l'extension non-contrôlée des agglomérations urbaines, à l'exploitation des zones humides (pêche, agriculture et élevage, transport par voie d'eau, obstruction des plans d'eau par des plantes envahissantes (jacinthe d'eau) ou à l'exploitation de sable, etc.

- Les approches de mise en œuvre de projet déployées par les trois organisations exécutantes, de logiques participatives, inclusives et de responsabilisation des parties prenantes. Elles ont été axées sur la valorisation des savoirs faire et réponses locales déjà opérées par les communautés ou groupes socio-professionnels. Les groupes organisés et les autorités locales ont été acteurs dans l'identification et la mise en œuvre des activités du projet (conception et définition des sous - projets, sélection des actions pilotes, mise en œuvre, suivi, etc.).

- L'ingéniosité des équipes de mise en œuvre ayant permis l'introduction d'innovations aux modalités flexibles et opérationnelles.

5.5.2. Des Facteurs limitants

Dans l'ensemble, les trois facteurs limitants ont été :

- Le long temps pris pour réaliser les études préalables nécessaires à l'identification des acteurs et des actions à mettre en œuvre.

- La saisonnalité des réalisations physiques qui ne peuvent être faites que pendant la

saison sèche ou de décrue/étiage.

- La durée courte d'exécution des projets, au regard des exigences de la GIRE aux plans (i) du niveau de connaissance/compréhension des communautés et la complexité de problématique GIRE.

- Le non-financement de certaines catégories d'actions ou d'activités spécifiques sur la composante GIRE du programme OmiDelta, telles que les activités de production agricole ou de sécurité alimentaire, a réduit l'engagement de certains acteurs dans les actions à mettre en œuvre. Malgré les financements alternatifs qui ont été mobilisés pour ces actions non éligibles par les projets OmiDelta, cela n'a pas suffi à satisfaire toutes les attentes.

- La lenteur et les contraintes diverses dans le processus de construction des synergies d'actions avec d'autres intervenants pour la prise en charge (financement) des aspects non couverts par le programme OmiDelta ANE.

- L'éventualité de réduction budgétaire qui a plané sur le programme pendant une bonne partie de l'année 2020.

5.6. Leçons apprises

Les principales leçons apprises de la mise en œuvre des trois projets de GIRE sont les suivantes :

- La GIRE est un concept assez complexe à aborder avec les populations. Le caractère multi facteurs de la gestion des ressources en eau, l'emploi des méthodes ou d'outils rendent ardu l'exercice de diagnostic, d'analyse et d'application des solutions, dans les langues locales.

- La réalisation des études préalables permet une meilleure connaissance de l'état de gestion des ressources en eau (identification des acteurs et des actions en cours ou à mettre en œuvre) bien que freinant le démarrage rapide des activités opérationnelles dont la réalisation d'infrastructures est nécessaire pour la réussite des projets.

- La saisonnalité de certaines réalisations constitue une contrainte qu'il faut prendre en compte dans la planification des actions envisagées.
- La communication par les images, avec des messages simples, la cartographie des réalités et le jeu de rôles sont porteurs de résultats en termes de compréhension des problématiques par les populations, de leur mobilisation et adhésion.
- Un effet domino est enclenché à partir des groupes de population ayant bien cerné la réalité des situations et les menaces inhérentes à une gestion non intégrée des ressources en eau. Ceux-ci, en parlent autour d'eux et sensibilisent leurs pairs à l'adoption de bonnes pratiques de GIRE.
- L'implication et la responsabilisation des autorités locales (chefs villages, Maire) est indispensable pour la conduite des activités d'aménagement surtout qu'elles génèrent parfois des problèmes fonciers.
- Les activités de cartographie participative sont des activités qu'il faut conduire avec beaucoup de patience et de professionnalisme pour ne pas tomber dans des problèmes domaniaux récurrents non résolus.
- L'implication et la responsabilisation des groupes cibles facilite l'identification des problèmes réels du milieu et l'élaboration de solutions durables.
- Une plus grande implication et responsabilisation des communes et des services techniques constitue un facteur de durabilité et favorise le transfert de connaissances et à la durabilité.

5.7. Défis

Les avis des représentants des organisations exécutantes rencontrés convergent sur le fait que l'opérationnalisation de la GIRE constitue un défi majeur au regard de la transversalité de la ressource eau, requérant subséquemment, d'une part, la prise en compte de plusieurs réalités écosystémiques, et d'autre part, l'implication de divers types d'acteurs. Il va, sans dire, que ce défi général

est propre à tous les projets de GIRE.

Dans le cadre spécifique, du programme OmiDelta Fonds ANE, la mise en oeuvre des trois projets de GIRE, amène à constater des défis majeurs suivants :

- Réussir la pérennisation de l'implication, la responsabilisation des communautés, le maintien de la dynamique organisationnelle des groupes socio-professionnels d'utilisateurs de la ressource eau et le renforcement de leurs capacités d'actions, bien que l'éveil des consciences de leurs membres aux problématiques de gestion des ressources en eau soit perceptible ;
- Mener à bien l'appropriation et l'auto-exercice par les communautés des outils développés, en l'occurrence les kits de jeux de rôles, la cartographie communautaire pour les mises à jour, l'implémentation du SAP communautaire, etc. ;
- Arriver à l'élaboration concertée des plans communautaires d'opérationnalisation d'actions de GIRE et la mise en place des CLE ;
- Obtenir la mise en réseau des ANE (socio-professionnels d'utilisateurs de l'eau), notamment les organes faitiers que chacun des trois projets a mis en place sous forme de structures de préfiguration aux CLE ;
- Réussir l'engagement optimal des autorités communales et des services d'appuis techniques aux côtés des communautés et des ANE (groupes socio-professionnels et organes faitiers) étant donné que la GIRE exige la collaboration de tous les acteurs étatiques et non étatiques ;
- Mobiliser en temps opportun les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre des plans d'actions dans leur intégralité. Ils doivent être valorisés comme moyen de plaidoyer et de négociation auprès des structures de financement.
- Aboutir à la mise en oeuvre et le suivi/contrôle engagements pris dans les Pactes de durabilité signés entre les différents acteurs, parties prenantes de la GIRE ;
- Réussir l'intégration des investissements dans le patrimoine communal ;
- Parvenir au transfert de connaissances des expériences acquises aux communes et services techniques de l'Etat aux niveaux central et déconcentré.

6. Présentation des résultats de l'étude pour la Gouvernance

6.1. Bonnes pratiques mises en oeuvre

L'analyse des informations collectées pour le volet « Gouvernance », a permis d'identifier des bonnes pratiques suivantes :

- Renforcement de la veille citoyenne ;
- Participation active des structures locales dans la conduite du processus de mise en place des CLE (PLE, comités préparatoires) ;
- Renforcement des capacités des communes et des ministères en matière d'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;

Les caractéristiques singulières de ces pratiques sont présentées dans les fiches comme ci-après.



Atelier d'échanges sur la démarche de mise en place des Comités Locaux de l'Eau à Cotonou, janvier 2020 (SNV Bénin)

6.1.1. Renforcement de la veille citoyenne

Objectifs	Renforcement du contrôle citoyen
Description de la bonne pratique	Développement des capacités aux niveaux individuel, organisationnel et institutionnel des ACEP, CPC, CANEA et structures de concertation GIRE aussi bien au niveau local que national.
Mise en oeuvre	<p>Le développement des capacités aux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Individuel par la formation et le coaching • Organisationnel par le développement des processus, l'appui à la planification, à la budgétisation, à la mise en oeuvre, la recherche des mécanismes de financement innovants • Renforcement de la veille citoyenne à travers un suivi & évaluation conséquent des actions et de la satisfaction des populations en matière d'eau et d'assainissement. • Déploiement d'une application mobile pour le suivi et la gestion des plaintes. Il s'est agi d'implémenter sur la plateforme existante et fonctionnelle « Communes 229 », l'application « Alerte-Eau » qui permet de faire remonter les plaintes des populations à la base vers les autorités à divers niveaux (communal et national). Il s'agit de i) collecter les plaintes des populations par rapport au service public de l'eau, les traiter et les diffuser et, ii) interpellier les autorités concernées en vue de la satisfaction des besoins de la population. • Renforcement de la participation citoyenne grâce à la synergie d'action entre ACEP et CPC

<p>Valeur ajoutée</p>	<p>La pratique rend possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'organisation et du fonctionnement de certaines ACEP / CPC • Gain de temps pour l'envoi des plaintes • Appropriation d'outils de veille (interpellation, suivi-alternatif, mesures anti-corruption, etc.) par les ACEP et CPC • Contribution/responsabilisation des usagers/citoyens au développement du service public de l'eau • Suivi de l'état des ouvrages d'eau potable via le site Web de l'application • Gestion des plaintes plus structurée et plus facile à archiver • Plaintes sont plus facilement localisées et suivies • Amélioration de la qualité du rapport alternatif • Amélioration de l'accès au service public de l'eau
	<p>Durabilité</p>
<p>Durabilité financière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de nouveaux mécanismes de financement des ACEP et des CPC • Budgétisation par les Communes des actions d'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale • Utilisation des systèmes d'exploitation Open Source réduisant le coût d'amélioration de l'application « Alerte-Eau »
<p>Durabilité Institutionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des structures de veille (ACEP, CPC, ANE/GIRE, ANE/CNE) et de leur interaction avec les administrations en charge de l'eau et de l'assainissement • Meilleure capacité des administrations communales à assurer la maîtrise d'ouvrage des services d'AEPHA, • Veille citoyenne par les ACEP, CPC • Synergie d'actions entre ACEP et CPC pour un développement de la veille citoyenne
<p>Durabilité Environnementale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'hygiène autour des points d'eau par les ACEP et CPC
<p>Durabilité Technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offre technologique maîtrisée au niveau local et à faible coût (application développée par une société locale avec les outils open source) • Appropriation des applications et technologies mises en place selon les acteurs rencontrés
<p>Durabilité sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans de renforcement de capacités ont pris en compte les jeunes, les femmes • L'utilisation directe de la plateforme accessible à toutes les couches de la population disposant de smartphones. Pour celles qui n'utilisent pas de smartphones, l'ACEP/CPC se charge de collecter les préoccupations et de les mettre sur la plateforme. • Satisfaction accrue des usagers du fonctionnement des systèmes d'AEP améliorant la responsabilité dans la gouvernance locale de l'eau.

▲ Non sécurisé | alert-eau.bj

Dur SNV - Home | Dashboard | SNV | Home / Twitter | Benin | SNV World | SYNONYME - Dicti... | Projects | Akvo RSR | d-portal | Courrier internation...

OMIDELTA RESSOURCES EN EAU Connexion

Carte des ressources en eaux [Nous contacter](#)

LEGENDE Suivant le l'état des ressources en eaux dont dispose la commune ou le département, le marqueur à une couleur précise

📍 Sans état
📍 Hors service
📍 Mauvais état
📍 Bon état
📍 Très bon état

Total des ressources en eaux disponibles : 1162 dans le département : ATLANTIQUE
Total des plaintes tout département confondu : 52
Total des plaintes traitées tout département confondu : 0

Filter en suivant l'ordre des chiffres

- Départements : ATLANTIQUE
- Communes : ABOMEY-CALAVI
- Arrondissement : ABOMEY-CALAVI
- Villages : KANSOUNKPA
- Sélectionnez un point d'eau : ATADJEGBO

Aller à un point d'eau précis

Latitude : 6,799773

Longitude : 2,184328 ➔

Page internet de l'application « Alerte Eau » sur la plateforme existante et fonctionnelle intitulée « Communes 229 », juin 2021 La pratique a été mise en œuvre dans le cadre du « volet Gouvernance du Programme » mis en œuvre par le PNE.

6.1.2. Participation active des structures locales dans la conduite du processus de mise en place des CLE (PLE, comités préparatoires)

Objectifs	Faciliter l'appropriation de la démarche méthodologique de mise en place des CLE autour d'une Unité Hydrologique par les acteurs locaux
Description de la bonne pratique	La bonne pratique consiste au recensement de tous les acteurs de l'unité hydrologique et à la facilitation des concertations pour la désignation des représentants par catégories d'acteurs qui vont siéger au sein des CLE, sous l'égide d'un comité. Les travaux de ce comité sont facilités par le PNE à travers ses démembrements dans la région (PLE).
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> • La pratique s'inscrit dans une approche participative qui permet une représentation de tous les groupes d'utilisateurs et de toutes les localités de l'Unité Hydrologique. • Chaque comité préparatoire constitué, a un cahier de charge dont la mise en œuvre est facilitée par les PLE. • Les PLE ont aussi un plan de travail suivi et évalué au cours des concertations avec les acteurs institutionnels (les services déconcentrés en charge de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture, la DGEau, et les mairies) • Cette approche participative découle de la démarche globale de mise en place des CLE, adaptée au contexte de chaque unité hydrologique.
Valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> • La participation active des acteurs locaux dans la mise en place des CLE fait gagner du temps et participe au transfert de compétences au profit des acteurs locaux

	Durabilité
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • La réalisation de certaines activités par les acteurs locaux (PLE, Comité préparatoire)
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Le suivi & évaluation du processus par les acteurs institutionnels
Durabilité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des bonnes pratiques endogènes de préservation des ressources naturelles et leur prise en compte dans les plans d'action des CLE.
Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de mise en place des CLE est soutenue par des outils pratiques (cartographie participative, arbres à problèmes et à solutions, etc.) à exploiter par les acteurs locaux dans la conduite du processus de mise en place des CLE
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des besoins spécifiques des différentes catégories d'acteurs (jeunes, femmes etc.). • Participation active des acteurs locaux (les pouvoirs traditionnels, religieux, etc.) dans le processus de mise en place des CLE permet de maintenir une cohésion sociale autour des approches de solution pour la préservation des écosystèmes de l'unité hydrologique.

La pratique a été mise en oeuvre dans le cadre du « volet Gouvernance du Programme » mis en oeuvre dans les Communes de Bonou et de Zagnanado, par le **PNE**.

6.1.3. Renforcement des capacités des communes et des ministères en matière d'intégrité dans le secteur de l'eau et l'assainissement

Objectifs	Améliorer la qualité de la gouvernance des services d'AEPHA par les administrations ministérielles et communales.
Description de la bonne pratique	La pratique consiste à rendre compte de l'application des principes de bonne gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et des performances enregistrées.
Mise en oeuvre	<p>La pratique a été mise en oeuvre de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduite de l'étude sur la cartographie des risques d'atteinte à l'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement • Vulgarisation des résultats de l'étude sur la cartographie des risques d'atteinte à l'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement • Appui aux communes et aux ministères pour l'élaboration de leurs « plans d'intégrité eau et assainissement » • Appui à la mise en oeuvre et au suivi & évaluation des plans • Accompagnement des communes et des ministères en charge de l'eau et l'assainissement à élaborer et à mettre en oeuvre leur « plan d'intégrité eau et assainissement » • Organisation des séances de travail avec l'Association Nationale des Communes du Bénin, les autorités en charge de la décentralisation au niveau national et local sur le bienfondé et enjeux des redevances de compte thématique Eau et Assainissement et la nécessité de les budgétiser dans les plans annuels d'investissement ; • Prise d'arrêté par l'Autorité Préfectorale ou Ministérielle pour instruire les Maires à budgétiser la reddition de comptes thématique EA dans les Communes ; • Prise d'arrêté au niveau communal relatif à la Reddition de compte thématique Eau et Assainissement • Mise en réseaux des partenaires qui oeuvrent à l'amélioration de la redevabilité au niveau local pour suivre et accompagner la commune dans l'appropriation de cette pratique ; • Suivi régulier par l'autorité préfectorale de l'effectivité de la budgétisation ainsi que de l'organisation des séances de reddition de comptes thématique EA.

Valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la transparence et du cadre de redevabilité au niveau communal • Systématisation de la reddition des comptes dans les communes • Promotion de l'approche fondée sur les droits humains liés à l'eau et à l'assainissement
	Durabilité
Durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Budgétisation de la reddition des comptes au niveau communal • Mitigation des risques du déficit d'intégrité
Durabilité Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Prise d'arrêtés pour institutionnaliser la reddition des comptes • Travail collaboratif des OSC avec les Communes
Durabilité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgarisation des initiatives de reddition des comptes, des plans d'intégrité dans les ministères sectoriels et les communes qui participent à la sauvegarde environnementale • Promotion de l'adoption de comportements durables dans les communes et les ministères sectoriels (utilisation rationnelle de l'énergie, de l'eau, des consommables, etc.)
Durabilité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Incitation à l'utilisation efficace et durable des ressources et moyens de travail
Durabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la transparence qui est d'une importance capitale pour assurer l'utilisation efficace des ressources et réduire le risque de corruption et le gaspillage • Incitation à la participation, un élément essentiel pour assurer l'adhésion et le soutien de la population • Promotion de l'approche fondée sur les droits humains

La pratique a été mise en œuvre au niveau de certains ministères et communes dans le cadre du « Gouvernance du Programme » mis par le **PNE**.

6.1.4. Valeur ajoutée des bonnes pratiques

La poursuite efficace de ces bonnes pratiques opérées par le volet gouvernance contribuera de façon appréciable à consolider le secteur de l'eau. Le fonctionnement de l'alerte « eau » assure une avancée majeure dans la fonctionnalité des ouvrages d'eau et de l'accès à l'eau potable par les populations.

6.2. Prise en compte des thèmes transversaux

Le Volet Gouvernance du Fonds ANE vise essentiellement la promotion d'une bonne gouvernance du secteur qui intègre en elle-même tous les thèmes transversaux

développés par le Fonds ANE. La bonne gouvernance repose sur 4 principes fondamentaux à savoir la responsabilité, la transparence, l'Etat de droit et la participation. Ensemble ces principes impliquent que les femmes, les jeunes, en somme les groupes défavorisés participent au processus de prise de décisions les concernant ; que les décisions y compris celles concernant l'approvisionnement en eau potable, la gestion des ressources en eau, le changement climatique doivent se faire de façon responsable et transparente et sur la base des lois et engagements nationaux et internationaux pris par les autorités à tous les niveaux. L'appui au Réseau Béninois du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau (RB-PMJE), dans le domaine de la mobilisation de fonds ; le renforcement des capacités des ACEP et CPC, dans leurs activités

de contre-pouvoir et de plaider pour amener les autorités nationales et locales à respecter leurs engagements nationaux et internationaux en matière des droits humains liés à l'eau et à l'assainissement, de protection de l'environnement et du changement climatique s'inscrivent dans cette dynamique.

6.3. Durabilité des acquis du volet gouvernance

Les bonnes pratiques résultant de la mise en oeuvre du projet du volet gouvernance, comportent des éléments se rapportant aux 5 dimensions de la durabilité.

Le renforcement des capacités repose sur les dimensions institutionnelles, technique et sociale. Au plan institutionnel, le renforcement des capacités des ACEP et CPC, l'introduction des plans d'intégrité au niveau des ministères et la reddition des comptes dans les communes devraient permettre d'améliorer la bonne gouvernance dans le secteur de l'eau, un bon fonctionnement du service public de l'eau et par conséquent, l'accès durable à l'eau potable à tous.

Le volet gouvernance est positionné à la fois aux niveaux macro, méso et micro. Les leçons apprises des réalités du terrain sont remontées aux niveaux intermédiaire et central pour prise de décision. A l'inverse, les informations des autres niveaux macro et meso sont partagées avec les acteurs opérationnels sur le terrain. Cependant, une opérationnalisation optimale de la GIRE, requiert une continuité des actions de renforcement des capacités d'une part et la disponibilité des ressources financières nécessaires au financement des activités de renforcement de capacités d'autre part. La durabilité financière reste un défi entier à relever. Il en est de même de la durabilité institutionnelle et technique en termes de mobilisation des compétences, d'organisation des actions de renforcement des capacités et leur appropriation par les acteurs concernés.

6.4. Défis

Les principaux défis qui découlent de la mise en oeuvre du volet gouvernance, sont les suivants :

- Réussir le maintien de l'engagement des acteurs. Au niveau des ACEP et des CPC, acteurs stratégiques de la consolidation de la gouvernance du secteur de l'eau, le bénévolat limite fortement les perspectives de durabilité de leur engagement. Dans, l'ensemble, sur toute la chaîne des acteurs, il est nécessaire de travailler activement avec eux sur les intérêts de développement que portent leurs actions, sans exclure des formes de motivation pécuniaire.

- Parvenir à l'adoption des principes de bonne gouvernance par les acteurs politiques et le maintien de la veille citoyenne par la société civile. Dans cette perspective, l'appui à la reddition des comptes au niveau communal, à l'élaboration des plans d'intégrité au niveau des ministères en charge de l'eau, et de l'environnement constituent un grand pas en matière de gouvernance qu'il faille passer à échelle.

- Faire perpétuer certaines pratiques financées par le programme (Café média, rapport alternatif, etc.) après la fin du programme.



Café média sur la restitution des bilans présentés à la revue sectorielle, gestion 2019, à la Direction Départementale de la Santé du Littoral, novembre 2020 (PNE Bénin).

7. Conclusion et recommandations

A ce stade, compte tenu de la durée relativement courte de mise en œuvre des projets, il est approprié de qualifier les bonnes pratiques décrites ci-haut de « prometteuses ». Les données permettant de mesurer leurs effets à long terme sur la durabilité des investissements ne sont pas pour l'instant toutes disponibles. Ces niveaux d'appréciation pourraient se faire à l'occasion de l'évaluation des performances des projets.

Par conséquent, il est précoce de conclure sur la durabilité des investissements et celle des bonnes pratiques mises en œuvre pour l'assurer. Cependant, il y a lieu de relever que les bases de durabilité sont dans la plupart des cas posées. En effet, certaines pratiques continuent d'être développées sur le terrain quand bien même l'intervention est clôturée. C'est le cas par exemple des sanimarchés mis en place pour la promotion de l'hygiène et assainissement, des dispositifs de lutte contre les inondations, des plans d'intégrité, etc. Un accompagnement post réalisation/projet devrait contribuer à renforcer la durabilité des investissements et acquis.

L'expérience du Fonds ANE, montre que la durabilité requiert d'une part, outre le besoin d'un financement conséquent, des activités de suivi, de renforcement des capacités, d'organisation des acteurs. D'autre part, elle nécessite l'instauration d'une gouvernance qui favorise le jeu des rôles et responsabilités mutuels et complémentaires dans les relations entre les pouvoirs publics, la société civile et les citoyens.

L'ensemble des mesures prises dès la conception des projets jusqu'à leur achèvement pour assurer la durabilité des investissements / acquis circonscrivent un cadre permettant d'escompter une durabilité.

La pérennité même du cadre de durabilité des investissements / acquis mis en place au niveau national par le programme et la capacité des acteurs locaux à mettre en œuvre ce cadre de durabilité nécessitent, outre des facteurs de durabilité déjà pris en compte,

d'adjoindre d'autres facteurs qui les consolident, tels que :

- La promotion de « champions de durabilité » : la durabilité ne rime pas toujours avec disponibilité des finances ou avec un portage institutionnel ou communautaire élargi. Un bon leadership est nécessaire pour améliorer la gouvernance et opérer un changement notable et durable.

- Le réseautage/la synergie/complémentarité : c'est un facteur important pour la durabilité des acquis, ce d'autant qu'il permettra de fournir aux organisations ou communautés affiliées des ressources diverses (mutualisation des moyens) qui consolident la durabilité. La synergie / complémentarité doivent être construites, notamment avec d'autres programmes ou projets qui continueront au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention.

- La capitalisation continue : il est judicieux de documenter et partager les stratégies, activités, approches et leçons apprises. Une telle dynamique peut contribuer au renforcement des capacités des acteurs et à l'élaboration de futurs programmes pour assurer la durabilité des investissements qui résulteront de leur mise en œuvre.

L'expérience du Fonds ANE donne lieu à envisager deux évolutions possibles à prendre en compte dans les interventions futures. La première évolution résiderait dans l'accroissement des ressources allouées (durée et budget), aux fins d'escompter une meilleure mise en œuvre et de meilleurs résultats. La deuxième consiste, en matière de gouvernance du secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, à systématiser voire institutionnaliser la prise en compte de la durabilité à tous les niveaux et dans toutes les interventions, dans une logique de réseautage et de partenariat.

En dépit de la durée relativement courte des projets, il y a des raisons d'être optimiste. Au niveau de chacun des trois domaines

d'intervention du Fonds ANE, nombre d'éléments concourent à asseoir la base de la durabilité des investissements réalisés.

Dans le domaine de l'AEPHA

La recherche de la durabilité des investissements réalisés par les différents projets est perceptible du fait que les interventions ont porté sur des aspects stratégiques qui y contribuent fortement, à savoir :

- L'accroissement de la demande par les ménages d'ouvrages adéquats d'assainissement pour consolider le maintien de l'état FDAL dans les communes où l'ATPC avait été mené par des projets antérieurs et à l'offre de latrines améliorées à coût abordables. Les sanimarkets ou les kiosques ainsi que l'offre de produits financiers innovants accroissent l'accès des ménages à l'hygiène et l'assainissement de base ;

- L'amélioration du suivi et l'exploitation des ouvrages à travers une application mobile couplée au renforcement du CEMOS sont susceptibles d'assurer le fonctionnement pérenne des systèmes d'AEP, alors que l'initiative de gestion de la sécurité sanitaire de l'Eau assure une meilleure satisfaction des usagers.

- Le service public de l'assainissement dans les lieux publics (marchés ou gares routières, etc.) pourra être pérennisé à travers la délégation de sa gestion par les mairies à des opérateurs privés. Certes, certains lieux n'enregistrent pas encore une grande fréquentation du fait que les usagers de ces lieux ont la possibilité de satisfaire leur besoin dans une latrine non payante, mais la dynamique doit être envisagée à long terme. En la matière, le regroupement dans le cadre d'un seul contrat, de la gestion des latrines publiques préexistantes avec celles d'un sanimarket est une option qui permet de lever la contrainte de la faible rentabilité de l'un ou de l'autre investissement, et donc de satisfaire à la durabilité financière.

En outre, les différents projets AEPHA comportent des valeurs ajoutées qui contribuent à l'accès universel à l'eau et à l'assainissement, d'une part, en ce qu'ils ont procédé d'une démarche participative

impliquant les communautés, les administrations communales, les services déconcentrés de l'Etat, la société civile et le secteur privé, et d'autre part, en ce qu'ils ont introduit des innovations comme les FPM munis de compteurs, le système électronique d'alerte en cas de panne, la disponibilité de matériaux et compétences techniques pour la fabrication des latrines améliorées et à coût abordable, etc. Aussi, faut-il y adjoindre la prise en compte des thèmes transversaux (genre, emploi, gouvernance et changements climatiques), la signature de pacte ou charte de durabilité par des mairies et leurs partenaires qui contribuent à accroître les effets attendus et à la durabilité dans le domaine de l'AEPHA.

Toutefois, l'opérationnalisation de certaines mesures mises en place pour assurer la durabilité (Pacte de durabilité) suppose un leadership institutionnel et politique ainsi que l'enracinement du contrôle citoyen de l'action publique, au niveau local.

Dans le domaine de la GIRE

Le Fonds ANE a fait oeuvre de précurseur dans l'opérationnalisation de la GIRE. Les actions réalisées ont touché des aspects déterminants de la GIRE qui pourront concourir à la durabilité, dont les principaux sont :

- L'éveil de la conscience des populations aux problématiques de la gestion intégrée des ressources en eau et de la préservation des écosystèmes. En la matière, les sensibilisations ont touché un nombre important de groupes socio-professionnels impliqués dans l'exploitation des ressources en eau. A ce niveau, la durabilité de la prise de conscience et de l'engagement des acteurs locaux nécessite un suivi et une bonne gouvernance locale. La mise en place d'organes endogènes pour poursuivre l'information et la sensibilisation devrait concourir à la consolidation et à la pérennisation des acquis.

- La construction d'une gouvernance locale qui associe les différents groupes socio-professionnels d'usagers des ressources en eau y compris les leaders locaux ou personnes ressources (chefs de village, chefs de terre, notables). En effet, la mise en place d'organes factuels endogènes de concertation et de négociation inter groupes d'intérêts, pose les bases qui devraient caractériser les organes

de bassins prévus dans le cadre institutionnel national de la GIRE. Par ailleurs, la mise en relation de ces organes avec les élus locaux et les services déconcentrés de l'Etat, élargit le champ des apprentissages sur plusieurs axes de la gouvernance et favorise la durabilité des investissements / acquis.

D'une part, la durabilité de telles dynamiques est fonction de l'efficacité de la gouvernance locale en construction quant à la prise en charge des préoccupations ou des centres d'intérêts des différentes catégories d'usagers de l'eau. D'autre part, la durabilité repose sur l'adéquation valorisation de ces initiatives pionnières au moment de l'opérationnalisation effective des organes légaux de bassins.

■ La planification locale est formatrice pour les populations et groupes socioprofessionnels impliqués. Elle a permis l'appropriation d'une démarche permettant la recherche de solutions aux différents problèmes de gestion des ressources en eau. La durabilité y relative repose sur la capacité des acteurs, après projet, à reconduire de nouveaux plans et à les mettre en œuvre de façon efficace.

■ Globalement, les projets ont mis en œuvre des approches qui ont valorisé les savoirs faire endogènes et des techniques simples et peu onéreuses. Toutefois, la mobilisation conséquente des ressources financières, l'accompagnement adéquat des services déconcentrés de l'Etat demeurent des défis majeurs. Aussi la mobilisation et l'adhésion des populations aux plans d'actions de GIRE requièrent-elles une prise en compte conséquente de leurs besoins spécifiques.

■ L'apport de solutions concrètes à des problèmes environnementaux que vivaient les populations telle la détérioration des terres liée au ruissellement des eaux, aux crues et inondations, à l'envahissement des plans d'eau par la jacinthe d'eau, etc. Un suivi et un accompagnement conséquents sont nécessaires pour assurer la durabilité des réponses.

■ Les différentes interventions ont été porteuses de valeurs ajoutées et d'innovations qui contribuent de façon stratégique au renforcement du sous-secteur de l'eau. Les différents acteurs locaux impliqués dans le

processus ont pris la mesure des exigences inhérentes à la mise en œuvre de la GIRE. La durée des interventions y est un paramètre déterminant qui, à l'échelle des trois projets GIRE, s'est révélée insuffisante.

Dans le domaine de la gouvernance

Le Fonds ANE a œuvré au renforcement des capacités des structures de veille aussi bien au niveau local que national, du processus de mise en place des CLE, des plans d'intégrité, à l'amélioration de l'efficacité des ACEP/CPC à une meilleure gouvernance de l'eau et à l'accès des différents usagers à un service public de l'eau de qualité satisfaisante, à travers l'alerte « eau ». Le programme a significativement contribué à l'animation du dialogue sectoriel en veillant à une inclusion des acteurs.

La durabilité des activités du volet Gouvernance et des résultats obtenus est cependant critique, notamment aux plans financier et institutionnel. D'un côté, le financement conséquent des dynamiques enclenchées reste un défi quand le projet va s'achever et, de l'autre côté, l'engagement des acteurs et l'application des principes de bonne gouvernance (plan d'intégrité, reddition de comptes) ne sont pas entièrement acquis.

Toutefois, au plan institutionnel, le renforcement des capacités des ACEP et CPC, devrait permettre un bon fonctionnement du service public de l'eau et de l'assainissement. Bien de défis caractérisent l'expérience du PNE. Dans l'ensemble, force est de constater qu'à l'échelle des interventions du Fonds ANE, des efforts non négligeables ont été fournis pour assurer la durabilité FIETS des investissements / acquis qui doit être considérée pour l'instant comme amorcée et non acquise. Le suivi post réalisation/projet n'a pu être effectif, en raison de la durée relativement courte du programme. Par ailleurs, il importe de tenir compte de l'aboutissement des réformes en cours au plan national, touchant la gestion de l'AEP en milieu rural et à celle des bassins hydrographiques. Ces réformes seront déterminantes pour la durabilité des investissements réalisés par le Fonds ANE.

Au regard, de la pertinence de l'intervention du Fonds ANE et prenant en compte les défis qui se profilent, les recommandations suivantes sont formulées aux fins de consolider les bases

d'une valorisation optimale de l'expérience du Fonds ANE.

A l'adresse de la SNV Bénin, gestionnaire du Fonds ANE :

- Procéder à une évaluation globale axée sur l'efficacité, les impacts/effets et la durabilité des investissements de tous les projets du Fonds ANE ;
- Réaliser une étude sur l'opérationnalisation et les conditions de succès des pactes de durabilité établis par différentes catégories d'acteurs, en l'occurrence les mairies ou des personnes physiques ou morales bénéficiaires de contrat d'exploitation d'une réalisation (ouvrages, infrastructures ou aménagement) du Fonds ANE ;
- Développer un dispositif de suivi & évaluation assorti d'indicateurs se rapportant aux objectifs, aux résultats et aux activités formulés avec les acteurs impliqués, garder la mémoire de tout ce qui est entrepris, combiner réalisation et prise de recul à intervalles réguliers pour analyser de façon critique les succès et les difficultés d'implémentation des actions de durabilité ;
- Procéder à une capitalisation cumulative de toutes les productions relatives aux méthodes, outils, rapports, logiciels (programmation informatique), documents d'organisation, contrats ou protocoles, visant à consolider la durabilité des investissements. Il s'agit de constituer un bloc structuré d'archives, qui servira de capital mémo-technique, en tant que référentiel pour tous les acteurs ;
- Engager un plaidoyer auprès de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas (APB) et d'autres

baillleurs de fonds pour la mise en place d'un programme qui viendrait immédiatement à la suite de celui qui s'achève et qui permettra de consolider la durabilité des investissements et des acquis.

- Veiller à un transfert effectif des investissements et des connaissances aux acteurs communaux et étatiques.

A l'adresse de la DG-Eau, ANAEP-MR, INE et de l'ANSSP

- S'appropriier l'expérience des projets d'AEPHA et de GIRE du Fonds ANE et les résultats de la présente capitalisation pour une opérationnalisation optimale dans projets futures d'AEPHA, de GIRE ou de gouvernance.
- Veiller, dans la conception et l'opérationnalisation des futurs projets d'AEPHA ou de GIRE, à ce que les interventions se renforcent mutuellement et consolident la durabilité des investissements / acquis antérieurs.
- Former les agents des structures en charge de la mise en oeuvre des projets sur les dimensions FIETS de la durabilité et sur l'analyse des variables permettant d'en rendre compte dans les rapports d'activités.
- Promouvoir le réseautage entre les différents groupes d'acteurs locaux et l'émergence en leur sein de « Champions de la durabilité », étant donné qu'il suffit parfois, au sein des organisations ou des communautés, de la présence d'un leader éclairé, ayant pris fait et cause pour les objectifs poursuivis pour oeuvrer jusqu'à ce qu'un changement notable soit durablement atteint.



Sensibilisation et diffusion d'informations sur la GIRE et les techniques CES à Sèhoué, commune de Toffo, novembre 2019 (CIDR Pamiga)

Liste des références

● Ambassade du Royaume des Pays-Bas

1. Programme d'Eau

● Programme - OmiDelta Fonds ANE

2. Activity Appraisal Document ODA
3. Lignes directrices à l'intention des acteurs non étatiques (LD-ANE)
4. Appel à propositions de projets - AP/1
5. LD-ANE Appel à propositions de projets - AP/2
6. LD-ANE Appel à propositions de projets - AP/1
7. LD-ANE Appel à propositions de projets - AP/2
8. Analyse des initiatives sélectionnées sous l'angle des critères de durabilité
9. Rapport de démarrage
10. Capitalisation des expériences de la mise en oeuvre des projets GIRE. OmiDelta Fonds ANE - 2019
11. Liste des acteurs

● Programme - OmiDelta Assistance Technique

12. Monitoring et assurance qualité
13. Mise en place d'un cadre de durabilité
14. Analyse de la situation de référence
15. Suivi de la durabilité des investissements du sous-secteur de l'AEP

● DGEAU - GIRE

16. DÉCRET N°2020 - 428 DU 09 SEPTEMBRE 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Eau et des Mines.
17. Rapport de Capitalisation de l'Assistance Technique structurelle (2016-2017).

● ANSSP - AEPHA

18. Stratégie nationale de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base (SNPHAB) en milieu rural au Bénin (2018-2030)
19. Rapport narratif « DNSP » 2ème Semestre 2018 - Février 2019
20. Rapport narratif « DNSP » 01 Janvier au 30 Juin 2019 Août 2019
21. Rapport narratif « DPHAB/ANSSP » 1er Semestre 2020 Juillet 2020

● Volet Gouvernance – PNE

22. Rapport annuel d'activité 2019
23. Contribution des organisations de la société civile au secteur eau et assainissement en 2018 – Rapport CANEA
24. Plan de financement des ACEP. Fichier en 2 pages
25. Le CANEA dans la riposte au COVID 19 : Mettre le WASH au coeur des préoccupations. Rapport de session sur la riposte du CANEA
26. Mission de facilitation du processus de mise en place des comités locaux de l'eau/organes locaux de concertation ou d'outils de gestion des écosystèmes vulnérables dans le delta de l'Ouémé dans le cadre de la mise en oeuvre du volet gouvernance du programme OmiDelta. Unité Hydrologique de Gbadohouin / Bonou
27. Etat des lieux du fonctionnement des ACEP et CPC – Rapport final. PNE
28. Premier forum national sur l'intégrité et la gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Bénin. Rapport général. Novembre 2019. PNE.
29. Faciliter la représentativité ANE dans les espaces de gestion concertée des RE (CNE, plateforme Delta, etc.) - Appui à la désignation des Acteurs Non Etatiques (ANE) de la deuxième mandature du Conseil National de l'Eau (CNE) du Bénin. Rapport synthèse. Décembre 2019. PNE.

30. Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de mise en place du comité local de l'eau de l'unité hydrologique Assanto dans le delta de l'Ouémé
31. Note sur l'organisation des audiences publiques de reddition des comptes en 2019. Programme PartiCiP II.

● **Volet AEPHA**

- **AERAMR**

32. Document de Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement dans la zone sanitaire Djidja-Abomey-Agbangnizoun
33. Rapport narratif annuel (Juillet-Décembre 2018)
34. Rapport final
35. Rapport d'évaluation finale

- **ANAP**

36. Document de Projet d'Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable de qualité grâce à une meilleure fonctionnalité des FPM dans les Communes de Gogounou, Kalalé et Ouessè
37. Rapport narratif annuel 2018
38. Rapport narratif annuel 2019
39. Rapport narratif final

- **AProDESE**

40. Document de Projet d'amélioration de la couverture en eau potable et des conditions d'hygiène et d'assainissement dans la commune de Parakou (PACEPHA-Parakou)
41. Rapport narratif annuel 2018
42. Rapport narratif final
43. Rapport d'évaluation finale
44. Pacte de durabilité
45. Procès-verbal de mise en place CCEHA
46. Opérationnalisation de la durabilité du programme OmiDelta au Benin

- **HELVETAS**

47. Document de Projet d'amélioration des services de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement dans les zones péri-urbaines de neuf (9) communes du Borgou et de l'Alibori (OmiDelta/HELVETAS)
48. Rapport narratif annuel 2018
49. Rapport narratif annuel 2019

- **OXFAM Novib**

50. Document de Projet de Services A.E.P.H.A de qualité pour tous dans les communes de Ouidah, Kpomassè et Tori-Bossito
51. Rapport narratif annuel 2018
52. Rapport narratif annuel 2019

- **PROTOS-Join For Water**

53. Document de Projet d'innovation en eau et assainissement en zone péri-urbaine des communes de Dogbo, Athiémé, Lokossa, Dassa-Zoumé et Savalou (InnEAUvASSion)
54. Rapport narratif annuel 2018
55. Rapport narratif annuel 2019

- **SIA N'SON**

56. Document de Projet Accompagnement des communautés pour le maintien durable de l'état fin de défécation à l'air libre (FDAL) dans les communes de Malanville, Karimama et Kandi
57. Rapport narratif annuel 2018
58. Rapport narratif annuel 2019
59. Rapport narratif final

● **Volet GIRE**

CIDR-Pamiga

60.Document de projet d'Opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (GIRE) par un système de Paiement pour Services Ecosystémiques (PSE) dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (Bénin)

61.Rapport narratif annuel | Période : Décembre 2018 à Décembre 2019 – ANNEE 1

- PROTOS-Join For Water

62.Document de projet Nouvelle Vallée du pays Wémé « NVW-GIRE »

63.Rapport annuel 2019

64.Annexe 2 : Mesures prises pour assurer la durabilité des résultats / actions

- VNG International

65.Document de Projet d'appui à la Synergie Locale de l'Eau au Bénin (PSL Eau)

66. Rapport annuel 2019.

Annexes

Annexe 1 : Liste des responsables d'organisations exécutantes rencontrés

ONG	Responsable ONG/projets
Oxfam Novib	Mathurin BONZI Edouard AKPINFA
Helvetas	Célestin DEMBELE Firmin AKPAKO
AProDESE	Moumouni TOSSOUNON
SIA N'SON	Salomon BALOGOUN
AERAMR	Landry KOUHOUNDE
ANAP ONG	Raoufou SOULEYMANE
PROTOS-Join For Water	Sarah QUEVERUE Jean Patient KAPKO Baldomer MIGAN
CIDR Pamiga	Hervé STERKERS
PNE	André ZOGO
VNG International	Anouk LODDER Xavier Comlan CODJIA

Annexe 2 : Liste des responsables d'organisations partenaires rencontrés

Structures	Responsable / Personne contact
Ambassade des Pays-Bas	SEDEGAN Aimé
AT/OmiDelta	HELSENS Thierry VAN LIERDE Marc
ANAEP-MR	MIGAN Sylvain A. AHOUMENOU Eloi O.
SONEB	DANSOU Camille
DGEau	ADJOMAYI Philippe AHOUANDJINO K. Charles (AEP) TOSSA Aurélien (GIRE)
ANSSP	SALAMI Lamidhi OUSSOU Richard
INE	DAOUDA Mama DOSSOU YOVO Bertin
ANCB	ALLADATIN Emenique
RB/PMJE	SABI ZINGUI Razaki

Annexe 3 : Liste des membres de l'équipe du Fonds ANE rencontrés

Structures	Responsable / Personne contact	Fonction
SNV	IBRAHIM Ousmane	Coordonnateur du Fonds ANE
	HADONOU A. Messan	Expert GIRE
	GADO Mouftaou	Expert AEPHA
	QUENUM E. Laure	Experte Finance
	PIQUET Margot	Experte Suivi & Evaluation

SNV Organisation Néerlandaise de Développement

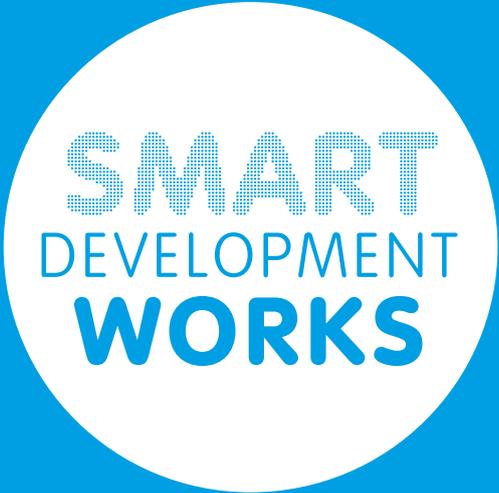
Zone Résidentielle camp Guézo
Rue N°5102, Porte n°225 01 BP 1048
Cotonou/Bénin

E-mail : benin@snv.org

Site web : <https://snv.org/sector/water-sanitation-hygiene>

Tél: (+229) 21313142

Edition : Mai 2022



SMART
DEVELOPMENT
WORKS